



Association des services
de **réhabilitation sociale**
du Québec

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023-2024

**ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION
SOCIALE DU QUÉBEC (ASRSQ)**

ASRSQ
1340, boul. St-Joseph Est
Montréal (Québec) H2J 1M3

T 514 521-3733
F 514 521-3753
info@asrsq.ca | www.asrsq.ca

Table des matières

1. Mot de la présidente	3
2. Mot du directeur général	5
3. L'Association des services de réhabilitation sociale du Québec	7
3.1 Conseil d'administration	7
3.2 Sur la scène provinciale	9
3.3 Sur la scène fédérale	14
3.4 Comité tripartite	19
3.5 Comité employabilité	19
3.6 Comités spécialisés	20
3.7 Table nationale de consultation du tribunal spécialisé	22
3.8 Recours collectifs	23
3.9 Colloque de la réhabilitation sociale	25
3.10 Récipiendaire du prix distinction	25
3.11 Nouveaux membres	26
4. Formation des bénévoles et des intervenants professionnels	27
5. Information et sensibilisation	33
5.1 Les impacts du casier judiciaire	33
5.2 Agent aux programmes et à la liaison	33
Liaison avec les pénitenciers : support au développement et au maintien des activités communautaires	35
5.3 Semaine nationale de la réhabilitation sociale	38
5.4 Cabaret de la Seconde Chance	38
6. Communications	39
6.1 Agence Lumina	39
6.2 Relations avec les médias	39
6.3 Demandes d'information du public	40
6.4 Site internet	40
6.5 Facebook	40
6.6 LinkedIn	40
6.7 Saison 2 - Balado	41
7. Collaborations et partenariats	42
7.1 Participation à divers comités et projets de recherche	42
7.2 L'ASRSQ est membre de :	45
8. Les ressources de l'ASRSQ	46
8.1 Son conseil d'administration au 31 mars 2024	46

8.2 Son personnel	46
8.3 Les contractuels	46
9. Les partenaires de l'ASRSQ	47
9.1 Les comités de l'ASRSQ	47
9.2 Les partenaires financiers	49
ANNEXE	50
LISTE DES MEMBRES DE L'ASRSQ (au 31 mars 2024)	50

1. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Bonjour à tous et toutes,

À la suite d'une période de transition, j'ai eu le privilège cette année d'embrasser pleinement mon rôle de présidente au sein du CA, et ce, avec en main une planification stratégique bien ficelée.

Les trois (3) grands objectifs qui ont été retenus ont fait l'objet d'un travail soutenu de la part des différents comités travail, employé(e)s et membres du CA, et ce, tout au long de l'année.

En effet, concernant le financement accru et diversifié, la tâche demeure un défi, mais nous avons tout de même fourni des efforts importants pour trouver un appui dans la recherche d'expertise dans le domaine de la philanthropie. Nos liens avec le ministère de la Justice ont permis également d'obtenir un nouveau financement auprès de cette instance afin de mettre en place un projet-pilote pour les présumés auteurs de violence conjugale. Des actions concrètes verront le jour en 2024-2025. Nous pouvons aussi être fiers du développement de notre expertise de plus en plus grande dans le cadre de la gestion des recours collectifs.

L'accroissement de la présence dans les médias et les tribunes publiques s'est bien fait sentir cette année. Des lettres ouvertes, des entrevues pour différents médias et la mise en place de la deuxième année du Balado démontrent clairement notre influence et la reconnaissance de l'ASRSQ comme une référence dans le domaine de la réhabilitation sociale. Nous avons un excellent porte-parole en la personne de notre directeur général, David Henry, qui sait tirer son épingle du jeu et demeurer alerte aux opportunités.

Ceci m'amène à vous parler de notre objectif qui vise des équipes d'employés et de bénévoles stables et performantes. Les différents comités du CA ne ménagent pas leurs efforts pour améliorer les différentes politiques touchant à la rémunération, la gestion et la reconnaissance afin d'être un employeur de choix et une association consciente du travail de ses collaborateurs. Cet objectif est essentiel, car sans les membres, les bénévoles et les employé(e)s l'ASRSQ n'existerait pas et ne pourrait représenter aussi bien ses membres.

Merci pour votre participation et engagement à mettre de l'avant notre mission et la pertinence de nos services!

Je profite également de cette tribune pour dire un mot à mes collègues membres du CA. Nous sommes une équipe dynamique et engagée dont chaque membre constitue un élément clé au succès de notre association. Je suis vraiment très heureuse de collaborer avec vous et de constater que nous avons tous et toutes une vision commune qui permet de faire avancer autant de dossiers, et ce dans le plaisir et la bienveillance.

Merci de votre travail et de votre dévouement!

En terminant, nous avons eu une année bien remplie mettant en évidence plusieurs défis au sein du réseau tel le financement, la perte d'une main-d'œuvre d'expérience, et ce dans un contexte de complexification des besoins de notre clientèle. Peu importe les activités de nos organismes, nous avons tous en commun un enjeu de pérennité ! Soyez assurés qu'en 2024-2025 plusieurs actions communes se poursuivront sous

l'égide de l'ASRSQ afin de se donner les moyens de mettre en lumière la pertinence, l'importance et l'unicité de chacune de nos organisations dans le processus de réintégration sociale et dans la prévention de la criminalité!



Geneviève Latreille
Présidente
ASRSQ

2. MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Chers(ères) membres,

C'est avec un très grand plaisir que je dépose mon huitième rapport annuel à titre de directeur général de l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec (ASRSQ).

L'année 2023-2024 est une année d'adaptation de nos activités dans un contexte de changements sociétaux profonds. Les différents systèmes (éducation, santé, justice, correctionnels) sont entrés dans une phase de transformation et nos milieux communautaires vont devoir s'adapter aux nombreux défis et changements en cours. Les prisons sont à nouveau occupées à presque pleine capacité et 60% des personnes détenues sont désormais des prévenues. On constate également que l'accès à la libération conditionnelle devient plus rare pour les sentences de moins de deux ans. Le profil et les besoins des résidents en maisons de transition changent. La complexification de leurs besoins nécessite d'offrir de l'hébergement et des services adaptés et spécialisés (santé physique, santé mentale, délinquance sexuelle, dépendance, Autochtones, etc.). Le contexte économique s'assombrit, la délinquance se modifie (plus jeune, plus violente, mais aussi une forte hausse de la délinquance sexuelle dans les pénitenciers), la pénurie de main-d'œuvre continue et l'État commence à montrer ses premiers signes de "rigueur" budgétaire, notamment dans le domaine de l'employabilité. Les prochaines années seront mouvementées et, plus que jamais, le réseau communautaire devra faire preuve de solidarité et d'adaptabilité.

Pour l'ASRSQ, l'année est marquée par :

- L'actualisation de la planification stratégique 2023-2026
- Des travaux importants sur la grille de financement des maisons de transition
- Des échanges accrus avec différents partenaires, dont la Commission québécoise des libérations conditionnelles
- La mise en place des paramètres d'un projet-pilote avec le ministère de la Justice du Québec pour l'hébergement de personnes suspectes de violence conjugale en maison de transition pendant ou avant les procédures judiciaires
- L'intensification et l'implication grandissante de l'ASRSQ pour représenter les organismes spécialisés dans l'employabilité des personnes judiciarisées
- La création de comités de travail spécialisés selon différentes problématiques (santé mentale, délinquance sexuelle, violence conjugale, Autochtones)
- Une implication dans le recours Barbeau sur certaines fouilles à nue en prison
- L'augmentation du nombre de journées de formations données
- L'accroissement de notre présence publique (entrevues médiatiques et portée de notre page Facebook)

Le roulement de personnel est demeuré important au sein de l'ASRSQ cette année encore. Deux postes en dehors de la direction générale sont demeurés stables. M. Matthieu Binette a tout au long de l'année exercé le poste d'agent de liaison provincial et fédéral. Mme Corinne Gauthier a également occupé tout au long de l'année le poste d'agente à la formation. Mme Anne-Ophélie Robillard, coordonnatrice, est revenue de son congé maternité au mois de mai 2023 et a quitté pour un nouveau congé de maternité en

février 2024. Mme Luana Boxero est revenue de son congé de maternité en janvier 2024 et occupe depuis par intérim le poste de coordonnatrice. M. Jules Grégoire, coordonnateur par intérim, au retour de Mme Robillard, a pris un poste de chargé de projet dont le contrat s'est terminé en mars 2024. Finalement, Mme Émilie Altimas, adjointe administrative a pris un congé sans solde d'un an à compter du mois d'août 2023. Elle a été remplacée en partie dans ses fonctions depuis le mois de juillet 2023 par Mme Emma Miquel. Le manque de stabilité de l'équipe de travail a encore une fois cette année un impact sur la capacité de l'ASRSQ de développer et de mettre en place de nouveaux projets. Ceci étant dit, un noyau d'employé-e-s possédant et acquérant de l'expérience est en train d'émerger au sein de l'association.

Je vous invite à lire les différentes sections du présent rapport afin de connaître plus en détail les nombreux comités, projets et activités de l'Association au cours de l'année. Je pense qu'encore une fois cette année, malgré les difficultés et les obstacles, nous avons offert aux membres des services de grande qualité notamment avec le programme de formation et avec une représentation efficace du réseau auprès des deux services correctionnels. Cela étant dit, et en ayant les ressources appropriées, je crois qu'il serait opportun que l'ASRSQ augmente ses activités d'éducation et de sensibilisation du grand public aux enjeux de la réhabilitation sociale des personnes judiciairisées. Un poste spécifique à temps partiel aux communications et à la mobilisation sera d'ailleurs ouvert au printemps 2024.

Je tiens à exprimer ma grande gratitude à tous les administrateurs-trices pour leur implication et pour leur confiance ainsi que pour leur engagement envers l'association. Plus particulièrement, je remercie la présidente, Mme Geneviève Latreille, pour son soutien et le partage d'une vision commune pour l'ASRSQ. La gouvernance de l'ASRSQ a été revisitée au cours des deux dernières années et je crois que le fonctionnement du CA ainsi que ses réalisations sont une preuve tangible des bénéfices de cette nouvelle gouvernance. Je remercie également M. Patrick Pilon pour son implication sur le CA tout au long de son mandat et qui arrive à échéance à cette AGA.

Je remercie également tous mes collaborateurs-trices au sein des différents comités de travail. L'engagement des membres est un élément essentiel à la vie démocratique de l'association et à l'atteinte de ses objectifs. Du côté des membres, je me dois de souligner les apports exceptionnels des représentants actifs dans les comités provincial et fédéral (et les nombreux sous-comités qui en découlent), du comité de formation, du comité employabilité, ainsi que du comité organisateur du colloque de la réhabilitation sociale, vous trouverez leurs noms à la section 9 de ce rapport.



David Henry
Directeur général- criminologue
ASRSQ

3. L'ASSOCIATION DES SERVICES DE RÉHABILITATION SOCIALE DU QUÉBEC

3.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration, à sa première réunion suivant l'AGA, a réélu à la présidence Mme Geneviève Latreille et à la vice-présidence Mme Chantal Lessard poursuivant ainsi la transition entamée l'année dernière à l'exécutif de l'ASRSQ. Mme Julie Delle Donne a été élue au poste de trésorière-secrétaire. La liste complète des membres du conseil d'administration, comprenant les dates de fin de mandat de chaque administrateur, se retrouve dans la section 8 du présent rapport.

Lors de l'AGA 2023, les membres ont adopté les nouveaux règlements administratifs de l'ASRSQ stipulant notamment qu'un membre du CA est désormais nommé par les huit autres administrateurs-trices élu-e-s. Le CA et notamment le comité de gouvernance ont adopté à la fin de l'année une Politique de nomination afin d'encadrer cette nouvelle pratique. Le nouveau processus de nomination sera donc mis en place dans le courant de l'année 2024-2025.

L'année est marquée par le dépôt de la planification stratégique 2023-2026 lors de l'AGA 2023 et sa mise en œuvre. D'une manière générale, le CA s'est employé tout au long de l'année à mettre en œuvre les nouvelles politiques organisationnelles et de gouvernance issue des changements apportés aux règlements généraux en 2022. La présidence et la vice-présidence ont également rencontré les dirigeants de la CQLC le 6 juillet 2023. Le CA a formé un comité *ad hoc* lors de sa séance du 14 mars 2024 afin de documenter les impacts potentiels sur la réintégration sociale des personnes contrevenantes avec la publication des décisions de la CQLC sur son site internet.

En 2023-2024, le conseil d'administration a tenu six réunions régulières. Les sujets à l'ordre du jour du conseil ont mené à plusieurs décisions importantes, dont les suivantes :

- Acceptation à chaque réunion du plus récent rapport financier
- Adoption des prévisions budgétaires
- Adoption des états financiers vérifiés
- Adoption des motions d'utilisation des affectations internes
- Élections des officiers
- Désignation des signataires au compte bancaire
- Désignation du signataire des contrats
- Ratification d'une entente avec le ministère de la Justice du Québec (projet-pilote pour l'hébergement de suspect d'auteur de violence conjugale en maisons de transition)
- Soutien à la 10^e édition du Cabaret de la Seconde Chance
- Acceptation de quatre nouveaux membres
- Nomination du récipiendaire du prix distinction 2023 de l'ASRSQ
- Adoption de la Politique sur les frais de déplacement
- Adoption de la Politique sur la nomination de l'administrateur-trice nommé-e
- Adoption du plan stratégique

Les réunions du conseil d'administration ont également été consacrées à la discussion de sujets récurrents, dont les suivants :

- Financement de l'Association
- Suivi sur les activités du comité provincial et du comité de liaison provincial
- Suivi sur les activités du comité fédéral, du comité de liaison avec le SCC et du comité consultatif permanent SCC/CLCC/ASRSQ
- Suivi sur les activités du comité employabilité
- Nomination des représentants de l'ASRSQ au comité tripartite et suivi du comité
- Nomination du délégué aux Associations nationales intéressées à la justice criminelle
- Compte-rendu des rencontres avec les membres
- Cotisation annuelle des membres
- Sorties publiques de l'ASRSQ
- Participation à divers projets de recherche
- Planification de l'AGA

Le CA s'est doté de trois comités permanents :

Comité finances

Le comité finance est composé de Mme Julie Delle Donne (présidente du comité), de M. Paul Robitaille et de M. Patrick Pilon. Le comité s'est réuni à 5 reprises en 2023-2024 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Élaboration de la nouvelle Politique sur les frais de déplacement
- Préparation du budget 2024-2025
- Rencontre avec l'auditeur et supervision des contrôles financiers de l'ASRSQ

Comité de gouvernance

Le comité de gouvernance est composé de M. Jean-François Cusson (président), de Mme Geneviève Latreille et de M. Daniel Poulin-Gallant. Le comité s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année 2023-2024 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Dépôt du plan stratégique de mise en œuvre de la planification stratégique
- Élaboration de la Politique de nomination de l'administrateur·trice nommé·e
- Travaux sur la révision du Code éthique de l'ASRSQ et de sa Philosophie
- Analyse du sondage de fonctionnement du CA

Comité ressources humaines

Le comité de ressources humaines est composé de Mme Chantal Lessard (présidente) et de Mme Maryse Paré. Le comité s'est réuni à 3 reprises en 2023-2024 et a travaillé spécifiquement sur les sujets suivants :

- Révision de la politique de gestion du personnel et des descriptions de postes
- Travaux entamés sur l'élaboration d'une Politique de reconnaissance des bénévoles
- Réalisation de l'évaluation 360 de la direction générale

3.2 SUR LA SCÈNE PROVINCIALE

L'année 2023-2024 est marquée par des taux d'occupation historiquement bas dans les maisons de transition provinciale; la mise en place d'un projet-pilote pour les présumés auteurs de violence conjugale en maison de transition; la mise en place officielle d'un comité tripartite entre l'ASRSQ, la CQLC et le SMSC; des travaux sur la charge de travail des intervenants communautaire et la finalisation de l'implantation du nouveau modèle de distribution des dossiers de suivi en communauté (révision des services professionnels).

L'ASRSQ a continué d'effectuer différentes représentations afin que le milieu communautaire demeure un partenaire privilégié en matière de réhabilitation sociale. Certaines orientations récentes des services correctionnels (projet-pilote du suivi en communauté, agent d'intégration sociale) font craindre que nous n'ayons pas la même interprétation de « l'esprit » de l'article 1 de la Loi sur le système correctionnel du Québec. D'un autre côté, nous notons que le soutien des services correctionnels a été sans faille dans le courant de la dernière année pour les services existants. Cependant, nous nous questionnons en termes de développement où la place du communautaire n'est pas toujours prise en compte par nos partenaires correctionnels.

Maisons de transition

En 2023-2024, les maisons de transition contractaient environ 346 places (CRC/CHC) avec les services correctionnels du Québec avec un taux d'occupation moyen estimé de 60 % pour les CRC et de 53 % pour les CHC. En 2022-2023, le taux d'occupation moyen était estimé à 69 % pour les CRC et à 72 % pour les CHC. Le taux d'occupation pour les activités de suivi en communauté est également historiquement bas, en moyenne à 74 % avec une baisse plus marquée pour la région de Montréal notamment. Malgré ces taux d'occupation historiquement bas, les services correctionnels ont maintenu leurs engagements avec les organismes signataires des Accords de partenariat.

Plusieurs comités de travail se sont mis en place pour documenter et proposer des pistes de solutions à cette situation frustrante pour le réseau communautaire qui constate que les besoins des personnes contrevenantes ne sont pas répondus. Ces comités se sont mis en place notamment avec nos partenaires des services correctionnels du Québec (via le comité de liaison) ainsi que la Commission québécoise des libérations conditionnelles. Il est difficile de pointer un seul élément pour expliquer la situation actuelle, mais c'est probablement l'amalgame de nombreux éléments qui en sont la cause citons notamment : le pourcentage très élevé de prévenus dans les prisons (60%), le manque d'effectifs correctionnels pour monter les dossiers, un haut taux de renonciation, les visios-audiences, la prise de décision par un seul commissaire et la publication publique des décisions de la Commission.

Projets-pilotes pour les présumés auteurs de violence conjugale

Depuis maintenant plus de deux ans, l'ASRSQ s'est positionné comme un acteur de changement et de solution face à l'explosion de la violence conjugale rapportée et des féminicides au Québec. Dans cette optique, un projet-pilote s'est mis en place dans deux maisons de transition au Québec (à Montréal et à Québec) pour offrir de l'hébergement et un accompagnement spécialisé aux présumés auteurs de violence

conjugale (prévenus) grâce au soutien financier du ministère de la Sécurité publique du Québec. Dans le cadre de ce projet, des suspects évalués par le Service d'évaluation des conjoints violents des services correctionnels peuvent être hébergés en maison de transition en attendant leur procès. Le fait de travailler avec des personnes prévenues permet d'offrir immédiatement des services spécialisés aux suspects de violence conjugale tout en offrant un encadrement structuré et sécuritaire pour les personnes victimes. Ce projet s'est mis en place au début de l'année 2024, pour une durée de trois ans, mais les résultats préliminaires sont déjà très prometteurs, nous constatons que le besoin de services est très important dans ce domaine.

Comité tripartite ASRSQ/CQLC/SMSC

Depuis plusieurs années, l'ASRSQ cherche à normaliser ses relations avec la CQLC et à établir des forums et des voies de communication institutionnels. Une première rencontre informelle au printemps 2023 avec la sous-ministre associée et le nouveau président de la Commission a donné lieu à une première rencontre officielle du comité le 13 novembre 2023. Le comité s'est donné comme mandat de : définir les différents protocoles de communication entre les organisations membres ; de partager les pratiques et les orientations des organisations membres ; de dégager des pistes visant l'amélioration des pratiques respectives et des processus prévus à la Loi sur le système correctionnel du Québec et de contribuer à une circulation de l'information fluide entre les organisations membres. Ce comité se rencontre au moins deux fois par année.

Dans sa première rencontre, le comité a déterminé 6 objectifs de travail et s'est doté de stratégies pour les atteindre. Les 6 objectifs sont les suivants :

- 1) Améliorer, chez les personnes incarcérées (PI), commissaires et intervenants correctionnels (titulaires, professionnels), la connaissance des CRC (ex. : fonctionnement, programmes existants) et les avantages des mesures d'élargissement.
- 2) Accorder une attention particulière dans la prise en charge des clientèles davantage touchées par les renoncations ou refus :
 - Clientèle inuite ;
 - Clientèle de Premières Nations ;
 - Dossiers de violence conjugale, intrafamiliale ou sexuelle ;
 - Régions mal desservies.
- 3) Améliorer la transmission d'informations et l'accès aux partenaires, aux PI et au dossier des PI.
- 4) S'assurer que les dossiers des PI soient complets et conformes aux besoins des différentes parties.
- 5) Fournir aux PI l'information et l'aide nécessaire pour leur projet de sortie.
- 6) Améliorer la communication et la connaissance des rôles et fonctions de la réalité des différentes parties.

Dans un souci de fournir une information juste et adéquate sur le fonctionnement d'un CRC, ses règles et sur le processus d'admission, l'ASRSQ va entreprendre le tournage d'une capsule vidéo qui pourra être diffusée à tous les nouveaux détenus lors de leurs admissions en détention. L'ASRSQ compte également renforcer sa présence dans les prisons par le biais de son agent de liaison.

Charge de travail des intervenants communautaires

Un sous-comité de travail a documenté dans le courant de l'année la charge de travail des intervenants communautaires responsable des mesures de suivi dans la communauté (LC, sursis et probation). Les résultats de l'étude statistique réalisée entre janvier et juin 2023 ne sont pas concluants malgré la surcharge qui est rapportée très régulièrement par les équipes de travail en lien avec la grosseur des *case load*. Nous pensons que la manière dont les données ont été recueillies, compilées et analysées explique ce manque de résultat.

Lors de la réunion des membres provinciaux de novembre 2023, des tables de travail concernant les normes et pratiques, la philosophie de l'intervention en suivi communautaire et la gestion du personnel ont pu prolonger la réflexion autour des attentes du suivi en communauté.

En attendant de compiler de nouvelles données probablement dans le courant 2024 avec une nouvelle méthodologie, il a ainsi été décidé de réorienter les travaux sur la rédaction d'un Guide de pratiques et d'intervention à l'intention des intervenants communautaires. Ce guide pourra reprendre des aspects plus normatifs de l'intervention (RASCI, fréquence et type de contacts, etc.), mais surtout mettre en avant la philosophie d'intervention prônée par l'ASRSQ en matière de suivi communautaire (savoir-faire et savoir-être attendu, philosophie d'intervention, types d'accompagnement dans la communauté, boîte à outils de bonnes pratiques, etc.). Une première présentation de ce document sera faite au printemps 2024 lors de la réunion des membres ayant signé un Accord de partenariat avec le MSP.

Implantation du nouveau modèle de distribution des dossiers

Pour résumer, ce nouveau modèle (issu des travaux sur la révision des services professionnels) met en place une nouvelle manière d'orienter les personnes contrevenantes puisque le critère de conscientisation est abandonné. L'utilisation de l'outil actuariel RBAC-PCQ est privilégiée pour répartir les personnes contrevenantes selon leur cote de risques et besoins. Les personnes qui obtiennent la cote élevée sont référées aux agents de probation qui vont effectuer le suivi en communauté tandis que les cas moyen et faible sont référés aux intervenants communautaires. Suite à de nombreuses représentations de l'ASRSQ, il a été décidé d'inclure ce qu'on a appelé les cas « francs » de santé mentale (diagnostiqués) qui seront automatiquement transférés aux organismes communautaires, peu importe leur cotation. En plus des cas diagnostiqués, si l'agent de probation évalue que la santé mentale de la personne est contributive à sa criminalité ou bien que son fonctionnement social ou cognitif est altéré par un problème de santé mentale alors ces cas seront aussi référés aux organismes communautaires. Les agents de probation conservent les personnes qui obtiennent la cote élevée à l'outil actuariel dans tous les autres cas de figure. Ce modèle est désormais implanté dans l'ensemble des DSPC.

Afin d'accompagner les intervenants communautaires appelés à effectuer le suivi de personnes présentant des troubles de santé mentale, l'ASRSQ a mis en place des ateliers de formation grâce à l'expertise développée par deux organismes membres spécialisés en psychiatrie légale. Le comité provincial continue de documenter les impacts du nouveau modèle et demeure vigilant. Des enjeux de sécurité semblent émerger et devront être mieux documentés dans la prochaine année.

Pénurie de main-d'œuvre

Finalement, nous devons souligner dans ce rapport la problématique persistante des organismes communautaires à trouver et conserver du personnel motivé et qualifié. La pénurie de main-d'œuvre touche tous les secteurs, mais notre milieu communautaire est particulièrement vulnérable et touché puisqu'en compétition du fait des normes de conformité avec des employeurs du secteur public (services correctionnels, DPJ, CIUSS, etc.). Le recrutement et la rétention d'un personnel qualifié passent évidemment par des salaires compétitifs, mais également par une revalorisation du milieu de l'intervention communautaire. L'ASRSQ constate que la pénurie de main-d'œuvre pourrait provoquer des ruptures de services dans un futur proche, bien plus importantes que celle provoquée par la menace pandémique.

Rencontre des membres ayant des Accords de partenariat

Cette année, le comité provincial a été en mesure d'organiser deux rencontres des membres qui signent des Accords de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique, soit le 4-5 avril et les 14-15 novembre 2023. Ces rencontres ont permis de faire le point sur les travaux du comité provincial, d'identifier les grands enjeux à venir (financement, taux d'occupation, suivi en communauté, recrutement, etc.), de travailler sur la philosophie d'intervention du milieu communautaire ainsi que de rencontrer la sous-ministre associée.

Liaison avec les services correctionnels

Finalement, soulignons l'accroissement des relations de liaison entre l'ASRSQ et les services correctionnels avec le maintien d'un poste à temps partiel (environ 2 jours/semaine) d'agent à la liaison provincial calqué sur le poste d'agent de liaison avec le Service correctionnel du Canada. Dans le cadre de ce poste, notre agent de liaison M. Matthieu Binette a présenté le bottin des ressources communautaires aux représentants des détentions ainsi qu'aux agents de liaison de la CQLC. Il a créé une banque de partenaires communautaires pour l'Établissement de détention de Montréal ainsi que supervisé l'organisation d'un premier salon des ressources qui devrait avoir lieu au printemps 2024. Nous comptons élaborer ce poste et les tâches de liaison dans le courant de la prochaine année en assurant une présence ponctuelle dans les établissements de détention.

Commission québécoise des libérations conditionnelles

La CQLC a rencontré l'exécutif de l'ASRSQ le 6 juillet 2023 pour une première rencontre de présentation et d'échange de vues. C'est la première fois que l'ASRSQ est invité à participer à une telle rencontre. L'ASRSQ souhaite établir sur une base annuelle des rencontres pour échanger sur nos préoccupations communes. Le DG entretient un contact direct et privilégié avec le président de la Commission, Me David Sultan, et de nombreux échanges téléphoniques ont eu lieu dans le courant de l'année en plus de l'établissement du comité tripartite avec les services correctionnels.

L'ASRSQ a encouragé la présentation de services spécialisés de la part de ses membres (Autochtones, santé mentale, violence conjugale, etc.) auprès des commissaires lors de deux séances de formation distinctes. Finalement, soulignons que plusieurs commissaires sont allés visiter deux maisons de transition dans le courant de l'année.

Le comité provincial, dont la composition est disponible à la section 9 du rapport, est constitué de gestionnaires d'organismes choisis par les membres ayant des liens contractuels avec le ministère de la Sécurité publique du Québec. Le comité s'est réuni à 4 reprises durant l'année 2023-2024. Le DG de l'ASRSQ a fait parvenir après chaque rencontre des différents comités de travail à tous les membres ayant un contrat de service avec les services correctionnels un résumé des discussions afin de favoriser la circulation de l'information et l'implication de ces membres dans les dossiers en cours. Notons que le comité provincial est désormais divisé en sous-comité de travail pour accroître son efficacité.

Le comité provincial s'est intéressé aux sujets suivants lors de ces rencontres :

- Présentation des programmes spécialisés à la CQLC
- Préparation des rencontres des membres signant des Accords de partenariat
- Projets-pilotes en violence conjugale
- Suivi de l'implantation des agents d'intégration sociale (AIS)
- Cotation du RBAC-PCQ
- Destruction des dossiers
- Charge de travail des intervenants communautaires
- Gestion médiatique
- Taux de refus et d'octroi
- Préparation du comité tripartite ASRSQ/CQLC/SMSC
- Projet immersion du SPVM
- Surveillance électronique des sursitaires
- Achat de programmes
- Suivi de la référence et des taux d'occupation
- Orientation des travaux du comité de liaison
- Mise à jour et suivi des grilles de financement

Le comité de liaison entre l'ASRSQ et le sous-ministériat des services correctionnels s'est réuni à 3 reprises cette année. Le comité est composé pour les services correctionnels de Mme Yancy Savard, coordonnatrice aux ressources communautaires, de Mme Amélie Marcheterre, directrice générale aux programmes, au conseil et à l'administration, et de Mme Christine Tremblay, directrice des programmes. Tous ces interlocuteurs ont fait preuve d'une ouverture et d'une volonté de travailler avec le réseau communautaire. Pour l'ASRSQ, Mme Marie-Claude Landry, Diane Tremblay et le DG agissaient à titre de représentants au comité de liaison.

Les sujets suivants ont fait l'objet de discussions :

- Taux d'occupation en hébergement et des services de suivi dans la communauté
- Charge de travail anticipé pour 2024-2025
- Renouvellement des accords de partenariat et financement des programmes
- Coût des déplacements pour le suivi en communauté
- Agent d'intégration sociale
- Suivi des sous-comités de travail
- Accès aux coordonnées des personnes victimes
- Implantation du nouveau modèle de distribution des dossiers

- Recours collectifs (Barbeau)
- Audit interne du SMSC en partenariat avec les organismes communautaires
- Plan de sortie spécifique pour les personnes inuites
- Transmission des décisions d'acceptation des CRC à la CQLC
- Guide d'interprétation des conditions de la CQLC
- Commission d'examen des troubles mentaux
- Renonciation
- Surveillance électronique des sursitaires

3.3 SUR LA SCÈNE FÉDÉRALE

Les travaux principaux du comité fédéral en 2023-2024 ont porté sur la documentation de la complexification des besoins de la clientèle sous mandat fédéral et des travaux considérables ont été entrepris via un sous-comité de travail sur la grille de financement des CRC/CHC. Cette année, l'ASRSQ a structuré le comité fédéral autour de 3 sous-comités officiel et permanent (financement, pratiques opérationnelles, EDT et clauses contractuelles). L'année est marquée aussi par la nomination à l'automne 2023 de la nouvelle sous-commissaire régionale, Mme Anne-Marie Labalette à la tête du SCC. L'ASRSQ a collaboré plusieurs années avec Mme Labalette lorsqu'elle était directrice du DMM. Notons que l'année 2023-2024 est marquée par le retour de taux d'occupation très élevés, proche de 100%. Nous remarquons une augmentation importante des courtes sentences (moins de 4 ans) et de délits à caractère sexuel. Depuis plusieurs années, le réseau des CRC/CHC sous l'impulsion de travaux conjoints entre l'administration régionale et l'ASRSQ, a converti et spécialisé des places d'hébergement en fonction de priorités et de problématiques identifiées par le SCC (santé mentale, Inuits, personnes vieillissantes, etc.). Le maintien de services d'hébergement dédiés à une clientèle ayant des besoins spécifiques sera une priorité de l'ASRSQ pour la prochaine année.

Complexification des besoins de la clientèle

Le sous-comité des pratiques opérationnelles est le comité de vigie et de référence interne pour harmoniser les pratiques dans le réseau. Le comité a également orienté ses travaux de manière à documenter la complexification des besoins des résidents en CRC/CHC. Des tables de discussions sur 7 thématiques (identité de genre, santé mentale, santé physique, personnes âgées et vieillissantes, délinquance sexuelle, consommation et statuts légaux) ont eu lieu lors de la réunion des membres de novembre 2023. De ces tables ont émergé de multiples indicateurs que le comité a retravaillés pour proposer un canevas de compilation statistique et de trajectoires (vignettes cliniques) qui permettra de documenter les impacts et les besoins associés à la complexification des besoins. Le canevas a été testé auprès des organismes membres du sous-comité entre février et mars 2024 et sera présenté aux membres lors de la réunion annuelle du mois d'avril 2024 pour une implantation avant l'été. Ces travaux vont également soutenir les travaux du sous-comité de financement.

Financement des CRC/CHC

L'année est marquée par un effort considérable de l'ASRSQ et de ses membres pour faire avancer les travaux et la création d'une nouvelle grille de financement tripartite pour les services d'hébergement en

CRC/CHC. Après presque deux ans de réunions avec les deux services correctionnels, à travailler la grille composante par composante sans que les travaux ne connaissent d'avancée majeure, une cotisation spéciale a été votée par les membres afin d'embaucher une consultante externe spécialisée pour proposer une nouvelle grille de financement. La grille utilisée actuellement qui date des années 80 est devenue totalement obsolète et ne reflète pas les coûts réels des services à offrir en fonction des normes exigées par les services correctionnels. Il est très important de noter que les travaux du sous-comité avec la consultante externe se font de pair avec le sous-comité tripartite de révision de la grille.

Le mandat de la consultante spécialisée est donc de présenter un nouveau modèle de grille permettant de calculer de façon juste le coût journalier d'un client en CRC/CHC (hébergement, supervision, accompagnement, etc.). La consultante a commencé par une revue des écueils de la grille actuelle, une comparaison avec d'autres modèles, une proposition de principes directeurs nécessaires à la nouvelle grille, une adoption de constats pour la base du travail et une refonte complète des besoins de dotation du personnel. Celle-ci constitue la base du rapport de la consultante et a été présentée aux deux services correctionnels en janvier 2024. Ceux-ci ont montré des signes encourageants de validation de ces premières conclusions avec peu de remise en question des travaux. La grille finale sera présentée au printemps 2024 aux deux services correctionnels, elle est encore en cours de finalisation au moment de l'écriture de ce rapport.

Taux d'occupation en CRC/CHC

L'augmentation des taux d'occupation en CRC/CHC a été notable au cours de l'année 2024. Après plusieurs années difficiles suivant la pandémie, les besoins et la référence vers des maisons de transition ont été très forts et nous terminons l'année avec un taux d'occupation moyen de 97% pour les CRC et de 72% pour les CHC. Quelques places additionnelles devraient être contractées par le SCC en 2024-2025 pour répondre aux besoins importants.

Sous-comités énoncés de travaux (EDT) et clauses contractuelles

Le sous-comité EDT et clauses contractuelles a commencé à se réunir en février 2024 en prévision de la réception des nouveaux contrats de service et EDT. Le but étant de rapidement comparer les nouvelles versions des contrats et évaluer si les modifications apportées ont des impacts opérationnels. Les nouveaux contrats étudiés par le sous-comité n'ont pas montré de changements significatifs.

D'autre part le comité a retravaillé la formulation des critères d'application de l'IRA. Ce financement étant en cours de redéfinition au sein du SCC et de l'administration centrale, aucune action ne sera entreprise actuellement, mais un argumentaire a été développé pour soutenir la continuité de ce financement. Il est à noter que le financement IRA est pris en compte dans les travaux de révision de la grille. Le SCC a souligné ne pas être assez avancé dans ses travaux concernant l'IRA pour que cela ait une incidence en 2024-2025.

Comité victimes

Le DG de l'ASRSQ a participé à un important comité de travail multidisciplinaire mené par l'administration centrale du SCC sur les victimes. Le 29 mai 2023, le SCC a transféré un détenu notoire d'un établissement à sécurité maximale vers un établissement à sécurité moyenne. Afin de s'assurer que la loi et les politiques avaient été respectées, la commissaire du SCC a ordonné la tenue d'un examen des décisions visant la

réévaluation de la cote de sécurité et le transfèrement du délinquant. Le 20 juillet 2023, le comité d'examen a fourni son rapport final au SCC. Le comité a recommandé que « la commissaire mette sur pied, dès que possible, un comité de travail multidisciplinaire ». Le SCC a donc accepté cette recommandation et le comité s'est réuni hebdomadairement à partir du 17 novembre 2023 et a remis son rapport en février 2024.

Le comité était composé de représentants occupant un poste équivalent à celui de directeur général des ministères et organismes fédéraux suivants : le Service correctionnel du Canada (SCC); Sécurité publique Canada (SPC); la Commission des libérations conditionnelles du Canada (CLCC). La commissaire adjointe, Communications et engagement, du SCC a présidé le comité. Le Comité comptait onze membres, dont quatre étaient des victimes/survivants d'actes criminels, un possédait une expertise dans le domaine des services correctionnels, et deux étaient des criminologues (un possédant une expertise dans le domaine des services correctionnels/services communautaires). Parmi les victimes/survivants d'actes criminels, deux étaient membres d'un comité consultatif régional sur les victimes (CCRV) du SCC et de la CLCC. De plus, l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a siégé au comité à titre de conseiller spécial et a participé à toutes les réunions.

Les membres du Comité ont délibéré sur un large éventail de questions touchant les victimes. En résumé, tous ont convenu qu'il est important d'adopter une approche axée sur les victimes lors d'interactions avec les victimes et les survivants d'actes criminels – allant des produits de communication à la sensibilisation et aux services qui leur sont offerts. Compte tenu de la diversité ethnoculturelle du Canada, il est essentiel de tenir compte des besoins de ces diverses communautés et d'assurer l'accessibilité à l'information et aux services.

Les membres du Comité ont discuté de moyens d'éliminer ou de réduire au minimum les obstacles pour les victimes qui cherchent à exercer leurs droits en vertu de la *Charte canadienne des droits des victimes* (CCDV). Sont ressorties de ces discussions des suggestions pratiques visant à améliorer l'expérience des victimes pour l'ensemble des services. Le rapport final est disponible ici :

<https://www.canada.ca/fr/service-correctionnel/organisation/bibliotheque/scc-vous/victimes/rapport-comite-multidisciplinaire-victimes.html>

Associations régionales de maisons de transition

Le DG continue d'entretenir des contacts directs et réguliers avec des représentants de maisons de transition dans le reste du Canada. De nombreuses visioconférences coordonnées par Mme Anita Desai, directrice générale de la Société St-Léonard du Canada, ont permis l'émergence et le maintien de ce groupe. Il est à noter que les Associations régionales de maisons de transition (ARMT) n'existent plus formellement depuis de nombreuses années, plusieurs associations régionales étant fortement fragilisées ou disparues. Ce groupe est amené à rencontrer sur une base relativement fréquente des représentants de l'administration centrale du SCC. Le groupe a été particulièrement actif au cours de l'année et s'est rencontré à deux reprises à Ottawa notamment pour rencontrer la directrice Gestion de la population et transfèrement, du SCC, Mme Fanny Thérien. Notons qu'il n'y a pas de prochaine rencontre prévue entre ce groupe et l'administration centrale du SCC.

Rencontre des membres ayant des contrats avec le SCC

Le comité fédéral a organisé deux rencontres des membres fédéraux au cours de l'année, les 4-5 avril et 14-15 novembre 2023 dans la région de Trois-Rivières et de Drummondville. Ces rencontres réservées aux membres ayant des contrats de service avec le SCC ont été l'occasion de rencontrer la sous-commissaire régionale du SCC ainsi que les directeurs de district d'une part, mais également de présenter les travaux du comité fédéral et de liaison et de travailler sur des indicateurs de complexification des besoins de la clientèle.

Le comité fédéral, constitué de gestionnaires d'organismes choisis par les membres ayant des liens contractuels avec le SCC, s'est réuni à 5 reprises durant l'année 2023-2024 pour traiter de questions touchant les services correctionnels de juridiction fédérale.

Le comité fédéral s'est intéressé aux sujets suivants :

- Statistiques d'occupation hebdomadaire
- Suivi des taux d'occupation
- Composition du comité
- Représentation au comité consultatif permanent
- Création des trois sous-comités de travail (financement; pratiques opérationnelles; EDT et clauses contractuelles)
- Allocation aux résidents
- Révision des incidents en CRC/CHC
- Évaluation de la notion de « besoins spéciaux »
- Préparation des rencontres des membres
- Processus d'embauche de notre consultante externe sur la grille de financement
- Conservation des dossiers
- Limite des admissions par le SCC
- Participation au comité de revue des places du SCC
- Personnes âgées en collectivité
- Places d'hébergement dédiées et spécialisées

En 2023-2024, nous avons organisé 3 rencontres du comité de liaison avec le SCC, une structure de collaboration et de concertation avec le SCC mise sur pied en 2012. Il faut noter que cette année encore le SCC a procédé à des changements dans sa représentation. Mme Édith Isabelle, directrice du DMM a été remplacée dans ses fonctions en décembre 2023 par Mme Marie-Claudine Béland. M. Stéphane Lalande a pris sa retraite en avril 2024 et a été remplacé par Mme Dominique Dulac, nouvelle directrice du DEO. Les principaux sujets traités au comité de liaison ont été :

- Suivi sur les taux d'occupation
- Grille de financement
- Rencontre et échange avec la Directrice régionale des services de santé
- Programme d'emplois d'été Canada
- Normes académiques (annexe 1)

- Financement IRA
- Report d'audience
- Complexification des besoins de la clientèle
- Budgets autochtones
- Suivi PNCI
- Formation des commissaires
- Dossier victimes
- Limite des admissions
- Refus en CRC
- Enquête administrative au CRC Painchaud

Au cours de l'année, plusieurs rencontres ou entretiens téléphoniques ont eu lieu entre l'ASRSQ et la représentante régionale en matière de ressources communautaires, Mme Nathalie Sauriol. Celle-ci s'occupe également de gérer les deux contrats de service signés avec le SCC, soit le programme de formation et le contrat de liaison entre le SCC et l'ASRSQ. Il y a eu également de nombreux entretiens de suivi entre les réunions avec les directeurs de districts.

Le comité consultatif SCC/CLCC/ASRSQ s'est réuni à deux reprises durant l'année 2023-2024. Il s'agit d'une instance permettant une discussion et une concertation entre le réseau communautaire, la haute direction régionale du SCC et celle de la CLCC. Notons que la direction du SCC a changé avec la nomination de Mme Labalette et la direction de la CLCC a également été modifiée avec la nomination de M. Kurtis Cliford après une période de flottement de plusieurs mois. Notons que le nouveau directeur de la CLCC pour la région du Québec a pris contact avec l'ASRSQ dès son entrée en poste, mais aucune rencontre officielle n'a encore eu lieu. Les principaux sujets traités au comité consultatif ont été :

- Statistiques correctionnelles et de mises en liberté
- Impacts possibles de la grève au sein du SCC
- Pénurie de main-d'œuvre
- Implantation et application de la condition spéciale d'accès communautaire
- Portrait des besoins particuliers pour les années à venir
- Privilèges de sortie (fractionnaires)
- Identification des besoins en lien avec la possibilité d'une SL progressive pour les délinquants autochtones en région éloignée
- Rencontre avec les commissaires
- Implication de l'ASRSQ dans les tribunaux spécialisés en violence conjugale
- Hébergement de type CHSLD
- Hébergement pour les délinquants à haut risque associés à de grands besoins en santé mentale
- Mise à jour des évaluations initiales
- Format du comité

3.4 COMITÉ TRIPARTITE

Deux réunions du comité tripartite ont été tenues en 2023-2024, le 31 octobre 2023 et le 13 février 2024. Le comité tripartite est un organe consultatif qui permet d'harmoniser les pratiques en matière d'hébergement et de services afférents; d'en mesurer les impacts; de dégager des pistes de solution aux situations problématiques; de définir et mettre à niveau les normes de conformité. Le comité tripartite est constitué de représentants de l'ASRSQ, des services correctionnels du Québec et du Service correctionnel du Canada. Les représentants (4) de l'ASRSQ sont nommés directement par le CA (la liste des membres est disponible à la section 9 du présent rapport) sur recommandation des comités provincial et fédéral. Le CA de l'ASRSQ a décidé d'inclure *de facto* le directeur général sur ce comité pivot.

Le comité tripartite chaque année régule le nombre de places contractuelles en hébergement dans les maisons de transition en fonction des besoins des deux services correctionnels. Comme la majorité des maisons de transition accueillent une clientèle sous juridiction provinciale et fédérale, les décisions d'un service correctionnel ont des répercussions sur l'autre service, d'où l'importance de cet organe de consultation.

Le comité tripartite est désormais l'organe dépositaire de la grille de financement des CRC/CHC (« grille per diem ») et s'est donné comme mandat de la tenir à jour. Depuis deux ans, le comité tripartite a mis en place un sous-comité de travail afin de réviser la grille de financement des CRC/CHC. La grille de financement établie dans les années 80 est désormais obsolète et plusieurs composantes doivent être revues (dotation, salaires, composante immobilière, composante informatique, etc.).

Cette année, l'ASRSQ s'est impliqué encore davantage dans cette démarche avec l'embauche d'une consultante externe, Mme Marianne Le Roux afin de proposer un nouveau modèle de grille générale. L'objectif des travaux est de déterminer le plus justement possible le coût d'une maison de transition en 2024 selon les normes imposées par les services correctionnels. Mme Le Roux a une expérience de ce genre de calcul dans le réseau de la Santé et des ressources intermédiaires. Ces travaux ont pu être entrepris grâce à une cotisation spéciale qui a été votée et payée par les membres CRC/CHC de l'ASRSQ. Une nouvelle grille générale devrait être présentée aux services correctionnels au printemps 2024. Nous croyons que ces travaux sont essentiels pour assurer la pérennité du réseau des maisons de transition, MM. Carl Veilleux et André Bonneau siègent sur ce sous-comité pour l'ASRSQ.

Le comité tripartite s'est également penché sur l'annexe 1 des normes de conformité, les besoins anticipés des services correctionnels, le calendrier des visites de conformité, la gradation des sanctions en cas de non-respect des normes, la loi 25, les normes 12.1 et 8.2 ainsi que sur la composition des CA d'un organisme communautaire.

3.5 COMITÉ EMPLOYABILITÉ

Le comité Employabilité de l'ASRSQ a été créé à la suite de la décision de rapatrier l'ensemble des services d'employabilité sous le giron de Services Québec et la fin des ententes spécifiques avec CORCAN pour la clientèle sous juridiction fédérale. Initialement créé en partenariat avec le Réseau des services spécialisés

de main-d'œuvre (RSSMO), le comité est devenu cette année pleinement coordonné par l'ASRSQ et est composé des organismes membres de l'ASRSQ qui offre des services spécialisés aux personnes judiciairisées en matière d'employabilité.

Le comité s'est réuni à 4 reprises pendant l'année 2023-2024 et a clarifié son mandat et sa gouvernance à l'automne 2023. Les travaux des deux dernières années du comité employabilité ont notamment été orientés vers la gestion des nouveaux types de contrats offerts par Service Québec. Ils étaient donc poussés par l'actualité et privilégiaient une réponse réactive pour la négociation et le maintien de financement. L'actualité a tout de même poussé le comité à publier en janvier 2024 une lettre ouverte dans *Le Devoir*, mentionnant l'inquiétude des membres quant aux coupures budgétaires annoncées par Services Québec et le manque de reconnaissance de l'expertise spécifique des services offerts à cette clientèle dite prioritaire.

Au cours de l'année, le comité employabilité a documenté les spécificités des organismes et de la clientèle (définition de la clientèle, ses besoins et une compilation complète des services offerts) dans un document synthèse. Ce document a permis de doter les membres d'un argumentaire commun. Le comité s'est employé tout au long de l'année à favoriser la concertation et l'échange d'information entre les organismes spécialisés en employabilité (rencontres, visio, groupe Teams dédié, échanges de documents, etc.).

À moyen terme, l'objectif du comité est la création auprès de Services Québec d'un nouveau groupe de service incluant les services en réhabilitation sociale obligatoires dans le processus d'employabilité de la clientèle judiciairisée. Les organismes spécialisés offrent quantité de services qui ne sont pas de l'employabilité « pure » selon les critères du ministère, ils font de nombreuses activités de réintégration sociale qui ne sont pas reconnues, mais nécessaires dans le cheminement de réhabilitation de la personne judiciairisée.

À long terme, le comité souhaite que l'ASRSQ assure la représentation des organismes spécialisés auprès du public, des différents ministères et au forum national. L'ASRSQ a d'ailleurs sans succès tenté d'intégrer le comité de suivi de l'entente interministérielle (MSP/METSS) pour y représenter ses membres. Des représentations ultérieures et continues seront nécessaires pour que l'ASRSQ soit reconnu pleinement comme un interlocuteur crédible auprès du METSS.

3.6 COMITÉS SPÉCIALISÉS

L'activité majeure de développement du poste de coordination a été cette année la mise en place de comités spécialisés. Ces nouveaux moyens de collaboration et de sollicitation plus élargie de nos membres sont importants pour développer une vision globale des besoins des membres de l'ASRSQ. Suite à l'ampleur croissante des travaux réalisés dans le cadre du Comité employabilité, nous avons constaté l'importance d'offrir des services répondants aux besoins des membres en dehors des maisons de transition et des nombreux comités de travail avec les services correctionnels.

Afin de représenter au mieux les différentes réalités et services que les organismes membres offrent à la clientèle judiciarisée, nous avons mis en place des tables de travail spécialisées portant sur différentes thématiques, sollicitant tout type et taille d'organismes membres ainsi que leurs intervenants. Ainsi, à l'AGA 2023 et durant l'été, des premiers contacts ont été initiés pour la mise en place des différents comités. L'automne a été marqué par un réalignement de ce projet avec un besoin de clarification des objectifs et de l'implication nécessaire dans ces comités.

Finalement les premiers comités ont eu lieu en janvier 2024. La charge de travail et les objectifs dépendent surtout de la conjoncture ou des besoins. Pour chaque comité spécialisé, les possibilités de travail peuvent se faire à la demande (l'association assure une permanence au cas où un membre a une question spécialisée); annuellement (pour suivre l'actualité et les enjeux généraux d'une thématique); en fonction des besoins (si des problématiques émergent et nécessitent un travail d'expertise sur une question reliée à la thématique, si des concertations sont nécessaires à mettre en place avec les partenaires internes et externes et si une représentation ou une prise de position doit être faite). Ces comités possèdent un mandat défini, des objectifs annuels et doivent se rapporter au CA de l'association. Ils ne sont ni exhaustifs ni définitifs et peuvent fluctuer dans le temps selon les besoins et les crises.

Comité en violence conjugale :

Dans le contexte actuel où plusieurs projets pilotes en violence conjugale sont mis en place, le comité souhaitait ne pas interférer avec ces démarches et a donc décidé d'orienter ses travaux sur les services qu'ils offrent après la sentence. À la suite des discussions, le comité a identifié comme enjeu majeur la méconnaissance de ces services. Ainsi, il a été défini comme objectif de l'année de réaliser un recensement des services spécialisés en violence conjugale offerts par les organismes membres de l'ASRSQ dans le but de faire la promotion de ceux-ci auprès des autres membres tout comme auprès des partenaires comme complément aux projets en développement.

Comité en délinquance sexuelle :

La délinquance sexuelle est une problématique de plus en plus présente chez la clientèle. De nombreux organismes membres y font face qu'ils soient ou non spécialisés. Malheureusement, cette spécialisation est mal reconnue notamment chez les partenaires. Le comité a donc décidé qu'il serait particulièrement important de faire valoir son expertise et le contenu de ses services.

Le recensement des services ayant déjà été bien travaillé par le RIMAS, le comité a plutôt décidé d'orienter ses travaux sur la plus-value de leur expérience en délinquance sexuelle afin de pouvoir promouvoir et défendre leur expertise et celle de leurs intervenants. Cette étape permettra également de faire valoir l'expérience de nos membres, surtout face à des statistiques mettant en doute l'utilité d'un accompagnement psychosocial, celles-ci étant bien évidemment contestées par le terrain.

Comité Autochtones :

Les programmes spécialisés pour personnes inuites et autochtones étant pour plusieurs assez récents dans le réseau, il a été décidé pour cette première année d'arrimer les différents services et de créer un réseau de soutien entre les membres. Ainsi, le comité se place présentement en comité de vigie et travaille à s'entraider en répondant aux questionnements de chacun des membres tout en pouvant orienter les

interrogations des membres non spécialisés. Plusieurs enjeux ont tout de même été identifiés et seront à surveiller puis explorer dans le futur.

Comité en santé mentale, déficience intellectuelle / Trouble du spectre de l'autisme :

Le sujet de la santé mentale, DI et TSA est au cœur des préoccupations de notre réseau et de la communauté.

Les organismes communautaires de notre milieu sont confrontés à une multitude de défis, notamment la pénurie de ressources et de financement, les barrières à l'accès aux soins de santé mentale, et les préjugés et la stigmatisation persistants. À la suite de la première rencontre du comité, le défi majeur semble être la visibilité des services offerts par les organismes communautaires dans ce domaine. C'est donc sur cet objectif que les travaux du comité vont se pencher.

3.7 TABLE NATIONALE DE CONSULTATION DU TRIBUNAL SPÉCIALISÉ

En décembre 2020, un comité d'experts déposait le rapport "Bâtir la confiance", lequel comprenait 190 recommandations visant notamment à remettre la personne victime au cœur des interventions. Dans son rapport, le comité d'experts recommandait l'instauration d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale. Par la suite, la Loi visant la création d'un tribunal spécialisé en matière de violence sexuelle et de violence conjugale a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 26 novembre 2021, puis sanctionnée le 30 novembre 2021. La Loi établit notamment la mise en œuvre d'un projet pilote de tribunal spécialisé dans au moins cinq districts judiciaires du Québec (dix ont été sélectionnés jusqu'à présent). Ce projet pilote devra prendre fin au plus tard trois ans après la sanction de la Loi, soit le 30 novembre 2024. Le tribunal spécialisé devra par la suite être déployé de façon permanente dans l'ensemble du Québec, et ce, d'ici le 30 novembre 2026.

L'ASRSQ participe aux travaux de la Table nationale de consultation pour la mise en place d'un projet pilote de tribunal spécialisé, et ce, avec de nombreux acteurs (ministère de la Justice, ministère de la Sécurité publique, barreau du Québec, organismes d'aides aux femmes victimes de violence conjugale, association des avocats de la défense, organismes d'aides aux hommes auteurs de violence, etc.). Cette table s'est rencontrée à 3 reprises au cours de l'année et met l'accent sur les projets-pilotes dans les districts d'implantation du tribunal spécialisé et la formation des acteurs du système.

Une sous-table sur la trajectoire des auteurs de violence conjugale et sexuelle a été mise en place et l'ASRSQ participe aux travaux ainsi que le réseau À cœur d'hommes. Dans le cadre de ces travaux, l'ASRSQ a signé une convention d'aide financière avec le ministère de la Justice du Québec visant à coordonner et développer, avec les organismes membres de l'ASRSQ, un projet-pilote pour prévenir et réduire la criminalité des personnes suspectes/auteurs ayant une problématique de violence conjugale et qui ne transitent pas par le Service d'évaluation des conjoints accusés en matière de violence conjugale.

PROJET-PILOTE AVEC LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU QUÉBEC

C'est ainsi que l'ASRSQ, en partenariat avec le ministère de la Justice du Québec, a mis sur pied un projet pilote visant l'hébergement de suspect-auteur de violence (SAV) en maisons de transition.

Cet hébergement et encadrement permettra au SAV d'entamer une réflexion sur ses comportements dans le cadre d'une relation intime, de s'inscrire au programme dispensé par un organisme membre du réseau d'À cœur d'homme de la région tout en se trouvant une nouvelle adresse et en ne séjournant plus auprès de la présumée victime. Ce projet n'inclut pas les SAV qui passent par le Service d'évaluation des conjoints violents du MSP puisqu'ils font partie d'un autre projet-pilote (voir partie 3.1 de ce rapport), le projet s'est développé en trois grandes trajectoires de service :

1) La trajectoire volontaire

Cette trajectoire permet à des SAV ayant une cause pendante en violence conjugale d'intégrer une maison de transition.

2) La trajectoire police

Cette trajectoire permet aux SAV appréhendés par la police d'intégrer une maison de transition par suite de l'imposition de conditions par un corps de police.

3) La trajectoire judiciaire

Cette trajectoire permet aux SAV d'intégrer une maison de transition à la suite de conditions émises par un juge dans le cadre d'une remise en liberté.

L'ASRSQ et le MJQ ont donc consulté plusieurs parties externes au projet tel des avocats de la défense, des corps de police et des procureurs afin de faire un projet pérenne et qui reflète la réalité terrain entourant la violence envers les partenaires intimes.

Le projet débutera au printemps 2024 au CRC de l'Outaouais. Un comité d'implantation locale se chargera de la mise en œuvre du projet qui sera coordonné par l'ASRSQ.

3.8 RECOURS COLLECTIFS

Recours Barbeau

En date du 8 novembre 2022, une entente de règlement entre le Procureur général du Québec et le cabinet d'avocat Trudel, Johnston et Lespérance, qui contestait la légalité des fouilles à nu subies après une première visiocomparution a été approuvée par la Cour supérieure. Toutes les personnes conduites aux fins d'une première visiocomparution dans les établissements de détention de Rivière-des-Prairies ou Bordeaux entre le 11 octobre 2016 et le 20 mars 2020 et libérées par le Tribunal suite à la visiocomparution, avec ou sans condition, et fouillé à nu au centre de détention avant la visiocomparution sont admissibles.

L'entente de règlement prévoyait un paiement de 7 650 000 \$ par le gouvernement. Selon les sommes restantes après soustractions des frais de justice, des frais de publication, des frais d'administration et des frais d'avocats, chaque réclamant pourrait recevoir un maximum de 2000\$ pour chaque fouille à nu admissible.

Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) via sa filiale Pro actio a été mandaté administrateur de ce recours collectif. L'ASRSQ, à la demande de RCGT et du cabinet d'avocat, a proposé ses services au regard de notre expertise auprès des personnes judiciairisées et des enjeux potentiels liés à cette action collective.

Nous avons convenu que notre apport collaboratif s'appliquerait aux tâches suivantes :

- La prise en charge des membres nécessitant un accompagnement particulier;
- Une intervention d'urgence de première ligne auprès de membres vulnérables
- La référence de membres vulnérables vers des ressources appropriées, selon leurs problématiques;
- L'accompagnement des membres vulnérables dans l'ensemble du processus de réclamation;
- Un atelier de formation à l'intention du personnel répondant au téléphone chez RCGT afin que du soutien ponctuel au besoin.

L'ASRSQ a dédié à ces tâches un membre de son personnel 3 jours par semaine pour une durée de 10 mois. En plus de cette expertise, l'implication de l'ASRSQ a permis d'accroître le nombre de réclamations notamment en :

- Visitant les milieux susceptibles d'héberger ou d'offrir des services à des membres;
- Mobilisant les organismes membres de l'ASRSQ (courriels, site web, Facebook, etc.).

La période de réclamation s'est ouverte au mois de juin 2023 et à l'automne, l'ASRSQ s'est aperçu que son mandat principal devait s'orienter vers la diffusion et la publicité du recours dans différents milieux. Notre intervenant s'est ainsi déplacé dans plus d'une dizaine d'organismes en tout genre, des organismes œuvrant en toxicomanie aux maisons de transition, en passant par les organismes en itinérance, afin de faire connaître le recours collectif auprès des équipes cliniques en plus de contacter plus de 90 organismes au total. L'ASRSQ a également assisté directement plus d'une vingtaine de personnes à faire une réclamation, fait la promotion du recours auprès de ses membres et des deux services correctionnels et mis en place plusieurs autres stratégies afin d'identifier et de retrouver la clientèle du recours collectif.

La période de réclamation du recours collectif devait se terminer le 5 mars 2024, mais le 22 mars 2024, la Cour supérieure du Québec a approuvé l'extension de la période de réclamation jusqu'au 5 octobre 2024 notamment à cause du faible taux de réclamation reçu. L'ASRSQ a cessé son implication active au 5 mars 2024 comme convenu.

3.9 COLLOQUE DE LA RÉHABILITATION SOCIALE

L'année 2023-2024 a été consacrée à l'organisation de la prochaine édition du colloque qui aura lieu du 13 au 15 mai 2024 au Delta Mont-Sainte-Anne. Cette édition aura pour thème « S'inspirer des racines communautaires pour adapter nos pratiques aux nouveaux défis »

Le Colloque 2000 a constitué un rendez-vous annuel incontournable durant 14 années pour les intervenants du milieu communautaire en matière de prévention de la criminalité. Cette année, l'ASRSQ a choisi de renommer ce colloque emblématique qui devient le Colloque de la réhabilitation sociale et s'approprie désormais pleinement son organisation après une édition 2022 qui marquait le renouveau de cet événement majeur du milieu communautaire. Cette nouvelle édition veut à la fois s'inscrire dans la continuité des précédents événements, mais également signer un nouveau départ.

Un comité ad hoc a été formé pour assister l'agente à la formation dans la planification et le contenu du colloque. Les noms des personnes impliquées figurent dans la partie 9 de ce rapport.

3.10 RÉCIPIENDAIRE DU PRIX DISTINCTION

Le prix « Distinction de l'ASRSQ » qui remplace le prix Renault-Tremblay est désormais remis chaque année pour souligner une activité, un projet ou une action unique et exceptionnelle en matière de justice pénale, de prévention du crime ou de réintégration sociocommunautaire des personnes contrevenantes adultes. Ce prix est remis pour une activité, projet ou action qui s'est démarqué et qui contribue de manière originale au développement de la réhabilitation sociale. Le prix s'accompagne d'une bourse d'un montant de 500\$ afin de contribuer à l'activité, projet ou action choisis.

Le conseil d'administration de l'ASRSQ a choisi de remettre le prix Distinction 2023 à la Maison l'Intervalle pour le développement de son service de suivi communautaire dédié aux personnes judiciarisées composant avec une déficience intellectuelle ou un trouble du spectre de l'autisme.

En plus d'être unique au monde, cette pratique est novatrice à de nombreux égards : elle répond à un vide de service, elle favorise un arrimage des services à l'interface du système pénal et du système sociosanitaire, et elle permet d'agir de manière préventive. Ce service demeure pour le moment un projet pilote exclusif à Montréal avec un budget qui doit être reconduit annuellement.

Par la remise de ce prix, le CA souhaite appuyer la demande de pérennité et de régionalisation de ce service auprès des services correctionnels du Québec. Le prix a été remis officiellement à la Maison l'Intervalle lors de la réunion des membres ayant des contrats de service avec le MSP le 15 novembre 2023 à Drummondville.

3.11 NOUVEAUX MEMBRES

L'ASRSQ a accueilli quatre nouveaux membres dans la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

Aumônerie communautaire de Montréal

En continuum de l'Aumônerie carcérale, l'Aumônerie communautaire de Montréal (ACM) œuvre à la réintégration sociocommunautaire de personnes judiciairisées et l'accompagnement des personnes touchées par le crime dans la perspective d'une justice réparatrice.

Centre d'intervention de dépendance Adrienne-Roy

Le Centre d'intervention en dépendances Adrienne-Roy vient en aide aux gens pour qui la dépendance les empêche de se réaliser ainsi qu'à leur entourage. Le Centre accueille toute personne aux prises, à risque ou ayant connu une problématique de dépendance (alcool, drogues, médicaments, jeu, cyberdépendance) ainsi que leur entourage.

Centre de traitement Isuarsivik

Isuarsivik a pour mission d'offrir aux Nunavimmiut des programmes de guérison holistiques axés sur la culture afin de renforcer leur estime et d'améliorer leur mieux-être.

Centre d'intervention le Rond-point

Le CIRP accueille et soutient les personnes ayant des besoins relatifs à ses quatre volets d'intervention (dépendance, milieu de vie, travail de rue, santé sexuelle). De plus, il fait la promotion de saines habitudes de vie en ce qui a trait à la santé sexuelle et vise à prévenir la dépendance par le biais de différentes activités et ateliers.

4. FORMATION DES BÉNÉVOLES ET DES INTERVENANTS PROFESSIONNELS

Cette année, le programme de formation de l'ASRSQ, grâce au soutien financier du SCC et des SCQ, a rejoint 1077 personnes, permettant d'offrir un total d'environ 6 484 heures de formation. Au total, 79 journées de formation ont été offertes. L'année dernière, 68 journées de formation ont été suivies par 926 personnes. 69 journées de formation avaient été offertes en 2021-2022 pour rejoindre 1089 personnes.

Nous avons développé et maintenu le programme de formation en ayant pour objectif de répondre aux besoins d'apprentissage et de développement de compétences des intervenants et gestionnaires de notre milieu. Le mode d'apprentissage virtuel a encore une fois permis à des organismes de partout au Québec de bénéficier de nos formations. L'augmentation de l'offre de formations reflète également une plus grande visibilité de l'Association auprès d'organismes non-membres.

Après une période de stagnation du nombre de formations offertes, nous constatons cette année un accroissement significatif (+11 formations) par rapport à l'année passée. Ces nouvelles formations sont la plupart du temps organisé sur mesure pour nos membres ou pour des organismes non-membres. Au sein de notre propre réseau, nous sommes probablement proches de l'offre maximale pouvant être développée en termes de quantité. Le futur développement du programme de formation se fera probablement davantage auprès d'organismes non-membres de l'ASRSQ.

Plusieurs points sont à noter :

- Le nombre de formations sur mesure offertes a augmenté. On passe de 21 formations en 2022-2023 à 30 en 2023-2024.
- 5 formations en ont été reportées par manque de participants.
- 5 formations du programme régulier ont été annulées en raison d'un manque d'inscriptions.
- L'ajout de 6 nouvelles formations dans notre programme. Ces ajouts sont le fruit de l'analyse des besoins de nos membres que nous effectuons grâce aux évaluations de fin de formations et au comité de formation.

Voici le calendrier des formations qui ont été offertes au cours de l'année 2023-2024 :

(En noir les formations offertes au programme régulier, en **bleu** les formations sur mesure offertes à des organismes membres et en **orange** les formations sur mesure offertes à des organismes non-membres).

Date(s) de la formation	Nom de la formation	Nombre de participants
13 avril 2023	Troubles de la personnalité antisociale et narcissique	18
14 avril 2023	Intervenir auprès d'une personne en crise psychotique	15
17 avril 2023	Intervention en situation de crise niveau 1	14
17 et 18 avril 2023	Allier autorité et empathie - Formation de base en relation d'aide	8
19 avril 2023	L'anxiété une émotion à apprivoiser	10
24 avril 2023	Risque homicide - Violences intrafamiliales	7
25 avril 2023	J'ch' pas	15
26 avril 2023	Meilleures pratiques d'accompagnement auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et d'utilisation de substances	10
27 et 28 avril 2023	Intervention auprès des usagers ayant un trouble d'utilisation de substances - Pratiques probantes	11
1er et 8 mai 2023	Intervention en situation de crise niveau 2	16
4 mai 2023	Techniques d'impact	17
5 mai 2023	Troubles personnalité antisociale et narcissique	15
9 mai 2023	Intervenir en situation de crise niveau 1	15
19 mai 2023	ABC de l'intervenant	14
26 mai 2023	Mieux comprendre les troubles de santé mentale afin de mieux intervenir au quotidien	16
29 mai 2023	Violences conjugales et contrôle coercitif	9

29 mai 2023	Intervention en situation de crise niveau 1	20
30 mai 2023	Intervention en situation de crise niveau 1	15
31 mai 2023	L'ABC de l'intervenant - NOUVEAU	9
1er juin 2023	Intervention en situation de crise niveau 1	18
2 juin 2023	Risque suicidaire-Echelle de triage Columbia	15
5 juin 2023	L'approche sensible au trauma	11
7 juin 2023	Mieux comprendre les troubles de santé mentale afin de mieux intervenir au quotidien	16
12 et 19 juin 2023	Intervention en situation de crise niveau 2	17
12 au 15 juin 2023	DEED : Favoriser l'engagement quand la motivation oscille entre mouvement et ambivalence	7
20 juin 2023	Délinquance sexuelle: la comprendre pour mieux gérer le risque	12
22 juin 2023	Autorégulation émotionnelle et intervention avec la clientèle qui présente un trouble de la personnalité- NOUVEAU	16
26 juin 2024	Risque suicidaire - Échelle de triage Columbia	12
29 juin 2024	Mobiliser des clients non volontaires ou peu motivés- NOUVEAU	16
6 et 7 juillet 2024	Techniques d'impact	14
11 septembre 2023	Posture d'intervention auprès d'auteurs d'abus sexuels	6
14 septembre 2023	Incarcération et ses impacts: portrait de l'intérieur	24
15 septembre 2023	Approche sensible au trauma	58
18 septembre 2023	Les maux de l'intervenant.e : comprendre et agir - NOUVEAU	10
28 et 29 septembre 2023	Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement	12

2 octobre 2023	La manipulation : la détecter, s'en prémunir et influencer avec intégrité	10
3 et 10 octobre 2023	Intervention en situation de crise niveau 2	15
6 octobre 2023	Proxénétisme	9
16 octobre 2023	Rétroaction et reconnaissance : comment stimuler le fonctionnement optimal de son équipe - POUR GESTIONNAIRES	15
19 et 20 octobre 2023	L'intervention de groupe	12
20 octobre	Troubles de la personnalité antisociale et narcissique- NOUVEAU	15
23 octobre	Intervention auprès d'une personne en crise psychotique	14
25 octobre 2023	Intervenir en situation de crise niveau 2	11
27 octobre	Trouble de la personnalité limite	17
31 octobre	Comment intervenir avec une clientèle non volontaire- NOUVEAU	7
1er novembre 2023	Troubles de la personnalité et violence contre autrui	10
2 novembre 2023	Meilleures pratiques d'accompagnement auprès des personnes présentant des troubles de santé mentale et d'utilisation de substances	10
6 novembre 2023	Utiliser ses forces pour augmenter la performance et le plaisir au travail	7
9 novembre 2023	Contre transfert en cours d'intervention de réinsertion sociale	10
14 et 15 novembre 2023	Évaluer, planifier et intervenir en troubles d'utilisation de substances et santé mentale	18
14 et 21 novembre 2023	Intervention en situation de crise niveau 2	19
27 et 28 novembre 2023	J'ché pas	17
28 novembre 2023	Mieux comprendre les troubles de santé mentale afin de mieux intervenir au quotidien	9
4 et 5 décembre 2023	Intervention de groupe	7

5 décembre 2023	Substances psychoactives et santé mentale	15
6 décembre 2023	Gestion de la peine	16
7 et 8 décembre 2023	Gestion du contre-transfert en cours d'intervention de réinsertion sociale	19
9 et 10 janvier 2024	Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement - POUR GESTIONNAIRES	7
12 janvier 2024	Intervenir en situation de crise niveau 1	12
15 et 22 janvier 2024	Intervention en situation de crise niveau 2	18
19 janvier 2024	L'incarcération et ses impacts	11
24 et 31 janvier et 7 et 14 février	Théorie du choix	11
29 janvier 2024	Univers des gangs	19
1 er et 2 février	Substances psychoactives et nouvelles tendances	18
1er et 2 février 2024	Comprendre les cultures autochtones et particularités de l'intervention et justice autochtone	19
19, 20 et 21 février 2024	Comprendre les cultures autochtones, particularités de l'intervention et justice autochtone	8
22 et 23 février 2024	Délinquance sexuelle : la comprendre pour mieux gérer le risque	13
29 février 2024	Intervention auprès d'une clientèle en situation d'itinérance	12
6 mars 2024	Intervention en situation de crise niveau 1	11
19 et 26 mars 2024	Intervention en situation de crise niveau 2	19
21 et 22 mars 2024	Utiliser l'entretien motivationnel pour susciter le changement	19
22 mars 2024	Intervenir auprès d'une personne en crise psychotique	14
27 mars 2024	Univers des gangs	11

L'ASRSQ offre toujours à ses membres la possibilité de demander des journées de formation sur mesure pour son personnel, en dehors du programme régulier qu'elle propose. Cette possibilité est également offerte aux organismes non-membres du réseau. Cependant, les organismes membres ont pu bénéficier d'un coût plus avantageux que celui qu'ils obtiendraient s'ils faisaient affaire directement avec le formateur : 10 % des coûts étant pris en charge par l'ASRSQ.

Le comité de formation s'est réuni le 19 septembre 2023 pour faire le bilan de l'année écoulée, réfléchir aux besoins de formation dans le réseau, réfléchir à de nouvelles propositions et préparer le programme de formation 2024-2025. Faisaient partie du comité : Julie Delle Donne (Maison Essor), Anne-Ophélie Robillard (ASRSQ), Corinne Gauthier (ASRSQ), Marie-Hélène Richard (La jonction), Karine Vincent (La Maison Charlemagne), Paola Porcelli (YMCA), Dominique Côté (Opex) et Gabrielle Patenaude (CIVAS). Le comité de formation sera à nouveau sollicité à l'automne 2024 afin de préparer le programme de formation 2025-2026 et de répondre aux défis actuels. Ce comité est essentiel pour nous permettre d'offrir des formations de qualité en répondant aux divers besoins de notre réseau. L'ASRSQ offre tous ses remerciements aux membres qui ont choisi de s'y impliquer. Le comité est toujours à la recherche de nouveaux membres pour enrichir sa réflexion et permettre la meilleure représentation possible de l'ensemble des organismes membres de l'ASRSQ.

Pour toute suggestion ou tout besoin particulier au niveau des formations, n'hésitez pas à communiquer avec l'agente à la formation de l'ASRSQ.

5. INFORMATION ET SENSIBILISATION

5.1 LES IMPACTS DU CASIER JUDICIAIRE

N'ayant aucun financement associé à ce projet et ayant perdu une certaine expertise sur le sujet, l'ASRSQ n'est plus en mesure d'offrir les présentations sur les Impacts du casier judiciaire.

Notre site internet sur les impacts du casier judiciaire (www.casierjudiciaire.ca) a été visité par environ 27 000 utilisateurs différents (nouvelle méthode de comptage de Google Analytics) du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Pour référence, le site internet avait reçu 28 871 visites du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

L'ASRSQ a continué son association avec la Coalition Nouveau Départ. Il s'agit d'un regroupement d'une soixantaine d'organismes de la société civile, de personnes ayant une expérience vécue de l'impact d'un casier judiciaire et de membres de la communauté, afin de demander une réforme du système de justice pénale avec une modification de la *Loi sur le casier judiciaire* pour que ce processus long, lourd, complexe et coûteux soit supprimé.

La coalition milite pour qu'un système de peines révolues soit mis en place plutôt : « *Ce changement réduirait le fardeau et les coûts administratifs, améliorerait la sécurité publique et permettrait à un plus grand nombre de Canadiennes et de Canadiens de prendre un nouveau départ et d'avoir une chance de trouver un emploi rémunérateur. L'introduction de ce régime constituerait une étape transformatrice, mais ce n'est rien de nouveau. De nombreux autres pays ont adopté ce modèle d'épuration d'anciens casiers judiciaires. Le Canada dispose actuellement d'un régime de peines révolues pour les casiers judiciaires des jeunes en vertu de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Il existe différentes périodes d'accès qui déterminent le temps qui s'écoule avant qu'un dossier soit scellé ou détruit, selon le type d'infraction et la décision. Le fait d'écarter les obstacles à un emploi stable contribue à prévenir la récidive. En même temps qu'il freinerait l'utilisation discriminatoire des antécédents judiciaires, un régime de peines révolues pourrait toujours permettre de se servir de ces derniers de sorte à améliorer la sécurité publique de façon notable et équitable.* »

5.2 AGENT AUX PROGRAMMES ET À LA LIAISON

En 2014, à la suite de l'entente de service conclue entre le SCC de la région du Québec et l'ASRSQ, un poste d'agent-e à la liaison a été créé. Cette entente a d'ailleurs été renouvelée en mars 2018, puis en 2021 pour une période de deux ans avec trois années d'option. Les objectifs de l'entente sont demeurés les mêmes, c'est-à-dire d'assurer la concertation et la liaison entre le SCC de la région du Québec, la Commission des libérations conditionnelles du Canada et les organismes impliqués dans le domaine de la justice pénale, en particulier auprès de la clientèle sous mandat fédéral.

Parmi les tâches associées au poste d'agent-e à la liaison, l'un des aspects importants est d'assurer une présence régulière de l'ASRSQ dans les établissements correctionnels fédéraux et d'effectuer une visite

annuelle dans sept bureaux de libération conditionnelle de la région du Québec. L'objectif de ces visites est de fournir de l'information complète et à jour au personnel du SCC concernant les services disponibles dans le réseau communautaire. Il s'agit également d'appuyer les différents intervenants du SCC dans leurs efforts pour assurer une réinsertion sociale sécuritaire et efficace des délinquants sur leur responsabilité.

LIAISON AVEC LES ORGANISMES MEMBRES

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, l'agent à la liaison a maintenu des contacts mensuels réguliers avec les organismes communautaires, que ce soit par ses visites, ses appels téléphoniques ou par ses échanges de courriels. Ces contacts auront permis à l'agent de s'assurer de l'exactitude des informations concernant les services offerts, en plus d'être tenus au courant de tout changement et de toute nouveauté à travers le réseau, lui permettant ainsi de continuer à être une ressource privilégiée pour les membres des équipes de gestion de cas du SCC.

Dans son effort pour actualiser ses connaissances quant aux services offerts au sein du réseau, l'agent à la liaison a consacré, au total 175,92 heures à la liaison avec les organismes communautaires, heures qui incluent 13 visites directement dans les milieux. En plus de ses tâches quotidiennes, l'agent a assisté et a participé à différentes activités liées aux organismes membres (p. ex., participation à la Semaine nationale de la réhabilitation sociale, mise à jour du site internet de l'Association, participation à divers comités).

LIAISON AVEC LES PÉNITENCIERS

L'année contractuelle 2023-2024 est au plus près d'un retour à la normale pour les activités de liaison postpandémie. À cet égard, les séances virtuelles sont devenues l'exception, les rencontres en personne ont repris leur cours normal et les liens avec les gestionnaires et leurs directions ont été majoritairement rétablis. Or, lorsqu'il n'était pas possible de se présenter en personne, comme c'est le cas pour les pénitenciers en région éloignée, l'agent a maintenu ses contacts avec les employés du SCC via des rencontres virtuelles. Ces visites et rencontres virtuelles ont comme objectifs :

- D'organiser des séances d'information auprès des agents de libération conditionnelle afin de les tenir informés des changements et des nouveautés concernant les services offerts en communauté;
- Développer et mettre à jour les documents servant à la transmission des informations pertinentes pour le personnel du service correctionnel, ainsi que pour les membres de l'association qui travaillent en collaboration avec le milieu carcéral;
- D'effectuer des rencontres individuelles avec tout intervenant du SCC ayant des préoccupations ou des questionnements quant à l'arrimage entre un détenu et les services offerts. Le rôle de l'agent à la liaison est d'assister les équipes de gestion de cas dans l'évaluation des possibilités offertes en communauté;
- D'effectuer des rencontres individuelles ou de groupe avec les détenus qui manifestent des inquiétudes ou des appréhensions à l'égard de leur libération. Ici, l'agent s'assure de répondre aux questions des détenus en les renseignant sur le fonctionnement général et les particularités des organismes afin de leur permettre de mieux identifier ceux qui pourraient répondre à leurs besoins.

LIAISON AVEC LES PÉNITENCIERS : SUPPORT AU DÉVELOPPEMENT ET AU MAINTIEN DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Lors de l'année contractuelle 2023-2024, l'agent à la liaison a été interpellé par différents acteurs du Service correctionnel du Canada, afin qu'il apporte son support pour le développement et le maintien des activités communautaires dans les pénitenciers. Par exemple, l'agent a participé à la planification d'une journée de la santé mentale et physique organisée par le pénitencier de Joliette. Cette initiative de la coordonnatrice régionale, Mme Cindy Beausoleil, verra le jour vers la fin du printemps 2024. Le Centre régional de réception organisait régulièrement une modeste journée de rencontre entre les personnes incarcérées et en moyenne 4 maisons de transition. Or, après discussion, il a été convenu que l'agent apporterait son support pour faire connaître l'évènement et augmenter le nombre de participants. Le dernier évènement en vue est prévu pour le mois de mai 2024 et le nombre de participants volontaires à passer le cap d'une vingtaine de maisons de transition. Bernard Bisson, agent principal de projets, évaluation et interventions, de l'Administration régionale a aussi fait appel à l'agent à liaison pour un projet de développement communautaire au sein des pénitenciers. Il est attendu que l'agent de l'ASRSQ favorise les rencontres entre les acteurs communautaires, les équipes de gestion de cas et leurs gestionnaires. Après une longue planification, la première réalisation de cette tâche aura finalement lieu au Centre fédéral de formation. Cette rencontre aura pour objectif de mettre en contact les agents de libération conditionnelle avec deux organismes – respectivement Isuarsivik et Ivirtivik - œuvrant auprès de la population inuite et ayant développé un axe d'intervention liée à judiciarisation.

Ainsi, du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, l'agent a consacré 405,42 heures à la liaison avec les pénitenciers afin de répondre aux demandes téléphoniques et électroniques des agents de libération conditionnelle et à effectuer des recherches d'organismes pour ces derniers. De plus, afin de faciliter le travail des agents de libération conditionnelle, l'agent à la liaison s'est également assuré de maintenir le Bottin des organismes communautaires à jour et de distribuer des dépliants et autres documentations sur les organismes communautaires lors de ses visites en établissement. L'agent à la liaison a également présenté, par visioconférence ou en personne, les services offerts en communauté aux différents intervenants et aux détenus du SCC.

LIAISON AVEC LES BUREAUX DE LIBÉRATION CONDITIONNELLE ET LES CENTRES CORRECTIONNELS COMMUNAUTAIRES

Du 1er avril 2023 au 31 mars 2024, l'agent à la liaison a sollicité l'ensemble des bureaux de libération conditionnelle, afin d'organiser des séances informatives et de mise à jour avec les équipes de gestion de cas. Au cours de ces présentations, l'agent à la liaison a brossé un portrait de l'état du réseau communautaire et des changements qui ont eu lieu au courant de la dernière année. Or, la planification de ces rencontres s'est avérée plus compliquée et longue que prévu et seulement 4 visites en personnes ont pu être réalisées. Toutefois, en continuité avec les développements de la liaison de l'année précédente, des rencontres avec les équipes des centres correctionnels communautaires ont été réalisées. S'ajoutent ainsi aux quelques visites dans les BLC celles des centres qui ont pu être visités en début d'année contractuelle, ainsi qu'en fin d'année contractuelle. Ainsi, le rattrapage des visites en bureau de libération pourra être accompli au tout début de la prochaine année contractuelle alors que la période du 1er avril 2023 au 31 mars 2024 se termine avec un bilan positif grâce aux visites en CCC.

Ce sont 59,5 heures qui ont été consacrées par l'agent aux différentes tâches associées à la liaison avec les bureaux de libération conditionnelle dans la dernière année.

SALON DES RESSOURCES DE L'ASRSQ

Le salon des ressources communautaire a eu lieu cette année à l'établissement d'Archambault. Comme par le passé, le médium et le minimum ont accueilli, le temps d'une demi-journée chacun, les représentant.e.s des maisons de transition. Or, la nouveauté est la participation du Centre régional de réception à l'évènement. À cet effet, une journée supplémentaire a été planifiée, afin de permettre aux organismes volontaires l'opportunité de rencontrer le personnel, ainsi que les personnes incarcérées dans cette section d'Archambault. D'ailleurs, il faut mentionner que le Centre régional de santé mentale d'Archambault a su profiter de la période allouée à la section sécurité moyenne du pénitencier pour participer à l'évènement. L'objectif principal de cet évènement a été de regrouper, dans un même lieu, le personnel du SCC, les personnes détenues, ainsi que des représentant.e.s d'organismes spécialisés en réhabilitation sociale, membres de l'ASRSQ, et ce, afin de favoriser les échanges entre la population carcérale et les organismes qui consacrent leurs services aux personnes judiciarisées.

La mobilisation des acteurs du réseau de l'ASRSQ au sein de l'établissement d'Archambault a créé une opportunité de contact privilégiée pour l'ensemble de sa population carcérale. Plus de 29 organismes communautaires ont participé à l'évènement et presque autant lors de la seconde journée au Centre régional de réception.

Des services aussi variés que les programmes pour les autochtones, les appartements supervisés, l'accompagnement vers l'employabilité, le soutien pour les personnes judiciarisées âgées, la prise en charge des personnes judiciarisées en perte d'autonomie et les différentes opportunités de transition en communauté ont pu être mis de l'avant lors de l'évènement.

Avec et par sa diversité, le Salon des ressources de l'ASRSQ constitue une initiative d'arrimage aux préoccupations qu'a développée le SCC relativement à la complexification de sa population. La reconnaissance de la spécificité des problématiques et le besoin de développer des services adaptés ont trouvé un écho favorable dans les choix qui ont motivé l'organisation du Salon de 2023. En ce sens, cet évènement souhaite refléter un partenariat avantageux et stratégique entre les services correctionnels Canada et le réseau communautaire, mis au service de la population carcérale.

Toutes les tentatives d'organisation de salons des ressources n'ont pas été couronnées de succès lors de la période contractuelle 2023-2024. Il était prévu qu'au début du printemps 2024, l'agent à la liaison de l'ASRSQ organise un salon des ressources de l'ASRSQ au pénitencier de La Macaza. Malheureusement, un problème de coordination au tournant de 2024 et qui s'est prolongé dans les mois qui ont suivi a conduit à l'annulation de l'évènement. Après avoir pris en compte les facteurs ayant joué contre le bon déroulement des démarches et établi quelques pistes de solution, il a été conclu que le printemps 2025 serait un moment propice pour réactualiser le projet.

L'agent à la liaison a consacré 45,58 heures à la planification et la mise en place du Salon des ressources.

FORUM SPÉCIALISÉ

L'agent à la liaison de l'Association est responsable de l'organisation annuelle d'un forum, à l'attention des intervenants du SCC et de la population carcérale, qui adresse une problématique préalablement choisie par le SCC.

En début d'année 2023, l'agent à la liaison a exploré avec le pénitencier pour femmes de Joliette la possibilité de la tenue d'un forum en automne. Cette proposition fut reçue avec beaucoup d'enthousiasme. Or, l'organisation d'un forum étant une première pour le pénitencier et plus complexe à réaliser pour l'agent, il a été convenu que la première année allait servir à expérimenter la faisabilité de ce type d'organisation et que les années suivantes serviraient à enrichir la formule du forum.

La collaboration entre le SCC et l'ASRSQ a permis de rassembler plus de 23 organismes communautaires au pénitencier de Joliette le 17 octobre 2023, afin d'offrir une opportunité unique de rencontre et d'échange avec la population carcérale. En cette journée, le personnel de l'établissement et les personnes incarcérées ont pu établir un premier contact avec les organismes en communauté œuvrant en santé mentale et physique. Les objectifs clés de cette journée auront été la sensibilisation, la prévention et la continuité des services en communauté.

Parmi les points forts du Forum, il faut souligner l'implication d'Opex82 et de Cactus de Montréal. Ces deux organismes ont accepté de préparer, selon leur propre champ d'expertise, un atelier pour les femmes du pénitencier. Opex82 a offert l'atelier « Le retour au travail avec un casier judiciaire » dans une perspective d'employabilité après la judiciarisation, alors que Cactus a présenté « Nouvelles réalités et pratiques de consommation » à partir de l'angle de la réduction des méfaits et de la prévention des surdoses. L'implication de l'école des métiers de la construction a été l'opportunité de donner de la visibilité à des métiers où les femmes sont sous-représentées, la présence du Centre de l'amitié autochtone de Lanaudière a permis de rejoindre une part de la population autochtone et la venue d'une représentante du bureau de libération conditionnelle de Ville-Marie a aux participantes un aperçu des conditions et obligations légales postcarcérales. Pour conclure, il serait difficile d'imaginer un tel événement sans la participation de la société Élisabeth Fry qui participe activement à la réhabilitation des femmes incarcérées dans tout le Canada.

L'organisation du forum 2023 s'est conclue par un bilan positif et une volonté partagée de collaborer à nouveau. La direction et la direction adjointe se sont, d'ailleurs, engagées à offrir une pleine journée de temps libre lors des prochains événements pour que les femmes puissent profiter des activités offertes. En plus, il a déjà été prévu que le forum de 2024 comptera 4 ateliers de plus dont un spécifiquement pour les agents.e.s de libération conditionnelle. Ceci témoigne du succès de cet événement, ainsi que de l'heureuse collaboration entre l'ASRSQ et le SCC.

L'agent à la liaison a consacré 74 heures à la planification et la mise en place du forum spécialisé.

5.3 SEMAINE NATIONALE DE LA RÉHABILITATION SOCIALE

Du 10 au 13 octobre 2023 a eu lieu la Semaine nationale de la réhabilitation sociale. Elle a débuté par la publication d'une lettre ouverte dans le Journal de Montréal : "Protégeons nos communautés en misant sur la réhabilitation sociale" signée par le directeur général de l'ASRSQ et le co-porte-parole de la semaine Daniel Benson ainsi que 29 organismes membres. Cette publication a été réalisée en collaboration avec la firme de communication Agence Lumina qui a également soutenu la promotion des événements organisés par nos membres tout au long de la Semaine à l'aide d'un communiqué de presse distinct.

Cette année encore une dizaine d'événements ont été organisés à travers la province par les membres de l'ASRSQ afin de démystifier leur travail et l'importance de la réhabilitation sociale communautaire. Cette campagne annuelle veut créer des discussions et des échanges dans un climat positif, célébrer les nombreux succès de la réintégration socio-communautaire plutôt que d'agir en réaction à une crise ou une récidive comme c'est souvent le cas dans les médias.

Ainsi plusieurs participations dans les médias ont eu lieu (Charlevoisien, Granby Express, TVA nouvelles...), le RIMAS a lancé son Balado alors que l'ASRSQ a publié la seconde saison du sien (voir au point Balado), plusieurs activités de portes ouvertes, une cuisine collective avec la distribution de plus de 350 sandwiches et 100 muffins, des activités de bénévolat et de guignolée, des diners conférences, des célébrations d'anniversaires d'organismes, une projection-conférence, des 5@7, un projet d'art et de témoignage, des soirées galas et de vernissages ont donc eu tout au long de la semaine.

Cette semaine s'est conclue en beauté avec la neuvième édition du Cabaret de la Seconde Chance (point 5.4 de ce rapport), et un tweet de Monsieur François Bonnardel, ministre de la Sécurité publique soulignant le travail essentiel des membres de l'ASRSQ et le partenariat de choix avec son ministère.

5.4 CABARET DE LA SECONDE CHANCE

Pour sa neuvième édition, le Cabaret de la Seconde Chance a continué sa collaboration avec le Théâtre du *Gesù* pour terminer en beauté la Semaine nationale de la réhabilitation sociale, le vendredi 13 octobre 2023. L'exposition d'arts visuels a souligné le travail minutieux et riche de 6 personnes judiciairisées très talentueuses. La variété artistique s'est déclinée en peinture, sculpture, maquettisme... et a contribué à la mission première du Cabaret en mettant en valeur les différents talents des personnes en réhabilitation, ainsi que leurs possibles contributions à la société.

Environ 200 spectateurs ont ensuite assisté au spectacle sur le thème du jugement. Celui-ci a été d'une très grande qualité artistique, les prestations étaient variées et aussi drôles que touchantes. Toutefois, une moins grande participation de personnes judiciairisées et l'absence de lectures de textes écrits par des personnes détenues ont diminué l'impact marquant de sensibilisation qui constitue la raison d'être du spectacle. Un effort supplémentaire de promotion et de démarchage sera réalisé pour la dixième édition. L'événement a été coordonné par Mme Emilie Altimas, assistée de M. David Henry et Mme Anne-Ophélie Robillard. Le spectacle a été mis en scène par Mme Emilie Altimas et l'expo a été coordonnée par Mme Anne-Ophélie Robillard. Les démarches ont été entamées en mars 2023 (appel de candidatures, sélection des participants, organisation du déroulement du spectacle et de l'expo, plan de communications et diffusions sur nos réseaux). Nous avons pu bénéficier de l'assistance de l'Agence *Lumina* pour les

communications. Nous avons pu compter sur la participation financière d'organismes membres de l'ASRSQ et de la caisse populaire Desjardins.

6. COMMUNICATIONS

6.1 AGENCE LUMINA

Depuis l'été 2022, l'ASRSQ travaille avec l'agence Lumina, une agence de communication à vocation sociale et qui travaille avec beaucoup d'OSBL.

L'agence Lumina nous accompagne dans la rédaction de nos lettres ouvertes (deux lettres ouvertes publiées en 2023-2024 : une pour promouvoir la Semaine nationale de la réhabilitation sociale, une autre pour mettre en avant les services offerts par les membres spécialisés dans l'employabilité des personnes judiciairisées), nos communiqués de presse (2 communiqués : un pour la Semaine nationale de la réhabilitation, un autre pour souligner le lancement de la 2e saison de notre Balado), les plans de communications (Semaine de la réhabilitation, Balado, colloque de la réhabilitation sociale), le montage du Balado et réalise certaines publications sur nos médias sociaux.

Lumina accompagne également de différentes façons l'ASRSQ dans plusieurs autres de ses projets, que ce soit en rédaction, en graphisme ou en conseil. C'est donc avec enthousiasme que nous continuerons de collaborer avec l'agence Lumina pour l'année 2024.

6.2 RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, 33 demandes média ont été faites à l'ASRSQ, soit 16 demandes de plus par rapport à l'année précédente. Les différents médias ayant approché l'ASRSQ sont : Radio-Canada, Global News, 24 heures, NousTV, Métro, CBC, Le devoir, Télé-Québec, 98.5 FM, Vingt 55, Reflet de Société, Le soleil, Law 360, Iprod, La presse, QUB Radio, RDI, TVA et le Journal de Québec. On observe une diversification de médias.

Plusieurs thèmes ont été discutés, notamment l'impact des antécédents judiciaires sur l'employabilité, la délinquance sexuelle, la santé mentale, et la situation des organismes communautaires spécialisés pour les personnes ayant un casier judiciaire, incluant les problèmes de pénurie de main-d'œuvre, la fermeture des cercles de soutien, et la fermeture du CRC de l'Arc-en-soi à Maria. Les entretiens ont également porté sur la surveillance électronique, les conditions de libération en maison de transition, et les défis liés à l'accès aux soins de santé lors de la transition entre la détention et la réintégration dans la communauté.

Il est observé à travers la diversité des sujets traités et l'intérêt manifesté par plusieurs médias envers l'ASRSQ que cette dernière devient une référence pour les médias en ce qui concerne la représentation des organismes membres, tout en étant consultée sur les questions d'actualité. En effet, l'ASRSQ a eu l'opportunité d'échanger sur le fonctionnement du système carcéral, ainsi que de faciliter les rencontres

entre les médias et les maisons de transition. L'objectif était de permettre la réalisation de reportages, documentaires ou témoignages mettant en avant les réussites des parcours de réhabilitation.

6.3 DEMANDES D'INFORMATION DU PUBLIC

L'ASRSQ continue de recevoir plusieurs demandes du public, notamment de la part d'intervenants, de personnes judiciairisées ou encore de la famille de personnes judiciairisées.

L'Association fait également à l'occasion des formations sur demande sur ses principales fonctions ou encore sur les impacts du casier judiciaire. À titre d'exemple, l'ASRSQ a fait une présentation lors de l'AGA de la *Seven Step Society* à Montréal en juin 2023. Aussi, l'ASRSQ a mis en contact un écrivain qui souhaitait discuter avec une personne sortie récemment d'un pénitencier afin de crédibiliser son récit.

6.4 SITE INTERNET

En 2023-2024, le site internet de l'ASRSQ a été visité par environ 36 000 utilisateurs différents (nouvelle méthodologie utilisée par Google Analytics). 122 740 pages ont été consultées au cours de l'année sur notre site web. Pour comparaison, en 2022-2023, le site internet de l'ASRSQ avait reçu 68 705 visites et ce, par 36 268 utilisateurs. Nous constatons donc une certaine constance dans le nombre d'utilisateurs.

C'est sur cette plateforme que les offres d'emploi des membres de l'association sont publiées en plus de l'ensemble des nouvelles concernant les activités de l'ASRSQ. Ces activités sont notamment le Cabaret de la Seconde chance, le Colloque de la réhabilitation sociale, la publication de lettres ouvertes ou de communiqués de presse, la participation de l'association au Programme d'assurance adapté aux adultes judiciairisés (PAAAJ) ou encore le Balado de l'ASRSQ.

6.5 FACEBOOK

La page Facebook de l'ASRSQ a comptabilisé un total d'environ 98 000 vues entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024, ce qui représente une augmentation considérable de près de 200% par rapport à l'année précédente (33 489 vues). L'ASRSQ a marqué sa présence sur Facebook durant les années 2023-2024, avec un total de 133 publications, légèrement en deçà de l'année précédente. Cependant, chaque publication a été appréciée, cumulant ainsi un total de 3 225 mentions J'aime. Nous sommes ravis de constater une croissance de 282 nouveaux abonnés (sur un total d'environ 3 500) à la page de l'ASRSQ, témoignant de l'engagement et de l'intérêt grandissant pour notre travail.

6.6 LINKEDIN

La stratégie de publication de l'ASRSQ sur sa page LinkedIn a évolué pour se concentrer principalement sur les contenus directement liés à l'association. À cet effet, le compte LinkedIn diffuse désormais les offres d'emploi de l'ASRSQ, notamment celle pour le poste d'agent(e) aux communications et à la mobilisation, publiée à la fin de mars 2024. De plus, il partage également des informations relatives à ses activités, telles

que le Colloque de la réhabilitation sociale. À ce sujet, deux publications ont été consacrées à cet événement, dont l'une a été commanditée et a généré 413 vues ainsi que 6 republications.

Nous sommes heureux de constater que le nombre d'abonnés à la page LinkedIn de l'Association a atteint 263 personnes abonnées aujourd'hui, soit une augmentation de 66 abonnés depuis l'an dernier.

6.7 SAISON 2 - BALADO

Enregistrée et montée en 2023, la seconde saison du Balado de l'ASRSQ a été diffusée en deux parties. Les 3 premiers épisodes sont sortis à l'automne, durant la Semaine nationale de la réhabilitation sociale et leur promotion a été assurée à chaque deux semaines jusqu'à la fin de l'automne. Les 4 derniers épisodes ont été présentés à partir de janvier et jusqu'à fin février 2024.

Comme prévu leur contenu était présenté dans un style plus traditionnel de Balado. En format vidéo et audio, ils présentaient des discussions libres et ouvertes entre l'animatrice Méлина Plourde et ses invités (experts ou intervenants de la thématique et participation d'une personne touchée par celle-ci).

Le ministère de la Sécurité publique du Canada a soutenu l'ASRSQ dans la poursuite du développement de ce projet, que ce soit pour sa réalisation, mais également pour sa promotion qui a eu un impact significatif cette année et a grandement participé à l'objectif d'éducation populaire en démystifiant certains enjeux vécus par la clientèle judiciarisée et en apportant un regard différent sur celle-ci auprès du grand public.

Les épisodes ayant eu une réaction majeure ont été : l'employabilité des personnes judiciarisées, les personnes âgées judiciarisées et la santé mentale qui ont dépassé les 400 écoutes chacun.

La première saison a également bénéficié d'un regain d'intérêt grâce à la publicité de la saison deux. Ainsi les épisodes de la première saison ont été écoutés en audio (Spotify, Apple podcast, Google podcast) en moyenne 131 fois, contre une moyenne de 54 écoutes des épisodes de la seconde saison. À ceci s'ajoutent les visionnements sur la plateforme YouTube qui constitue notre média principal : en moyenne 141 visionnements par épisode pour la saison 1 et 190 visionnements par épisode en moyenne pour la saison 2.

L'association a également grandement bénéficié du soutien de l'agence *Lumina* sur le projet. Étant donné la promotion Facebook réalisée sur les épisodes de la saison 2, la portée de la promotion a touché 81 298 personnes et généré 1 598 clics sur les liens. Nous avons également pu acheter de la publicité sur un média différent tel qu'*Urbania* (infolettre et bannière web) pour toucher un public différent.

7. COLLABORATIONS ET PARTENARIATS

7.1 PARTICIPATION À DIVERS COMITÉS ET PROJETS DE RECHERCHE

Associations nationales intéressées à la justice criminelle

Les ANIJC ont été fondées en 1975 avec pour objectifs :

- 1) d'aider les diverses organisations nationales membres à s'acquitter de leur mission consistant à prendre des mesures efficaces en matière de justice afin de défendre la cause des droits de la personne et de veiller à leur respect.
- 2) de faciliter et soutenir les efforts que déploient leurs membres en vue d'apprendre, de stimuler et de se renforcer au moyen d'un véritable dialogue entre eux et avec d'autres organismes des secteurs de la justice pénale et de la justice sociale.
- 3) de soutenir la capacité de leurs membres d'agir à titre de catalyseurs du changement en ce qui concerne leur mission consistant à prendre des mesures efficaces en matière de justice afin de défendre la cause des droits de la personne et de veiller à leur respect.

Le directeur général de l'ASRSQ agit à titre d'administrateur délégué par l'ASRSQ aux ANIJC. L'ASRSQ participe deux fois par année à Ottawa aux réunions de la table ronde correctionnelle organisée par Sécurité publique Canada et aux sous-comités de travail SCC/ANIJC. Le directeur fait parti du comité exécutif (rencontre mensuelle) des ANIJC à titre de trésorier de cette organisation.

Saisir et soutenir les processus de (ré) intégration sociocommunautaire chez les jeunes judiciairisés (16-35 ans) : Projet (RÉ) SO

L'ASRSQ est un partenaire de ce projet qui regroupe 15 chercheurs et 21 partenaires dans la communauté ayant des intérêts dans le champ du désistement de la délinquance et de la réintégration sociocommunautaire. Le programme de recherche vise à : 1) Décrire les trajectoires de désistement de la délinquance et de la réintégration sociocommunautaire des jeunes judiciairisés; 2) Analyser les liens de collaboration entre les différents acteurs du désistement; 3) Conceptualiser un plan d'action intersectoriel pour favoriser le désistement; 4) concevoir et évaluer l'implantation d'un projet-pilote intersectoriel répondant aux besoins des jeunes judiciairisés.

Le DG de l'ASRSQ participe aux travaux du comité de mobilisation des connaissances qui s'est réuni deux fois au cours de l'année. De plus, le DG s'est impliqué dans l'axe 3 du projet qui vise la mise en place d'un projet-pilote structurant en lien avec les 2 premiers axes de recherche. Finalement, le DG a coédité un livre sur les résultats de l'axe 1 de cette recherche avec les professeurs Natacha Brunelle, Isabelle F-Dufour et Roxanne Couture-Dubé qui sera publié au printemps 2024.

Revue Criminologie

Au cours de l'année, le DG de l'ASRSQ a poursuivi son implication sur le Conseil d'administration de la revue *Criminologie*. *Criminologie* est une revue de recherche scientifique avec comité de lecture (*peer reviewed*). Elle s'adresse aux scientifiques et aux professionnels de la justice pénale, présente des dossiers

thématiques construits autour des préoccupations et des intérêts actuels des criminologues québécois, canadiens, étatsuniens et européens. La revue est hébergée par le Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. La présence du DG de l'ASRSQ sur le CA de cette revue qui est composé de chercheurs fait partie de la volonté de l'Association de se rapprocher des milieux de recherche et de favoriser le rapprochement avec les milieux de pratiques.

Chaire de recherche UNESCO sur l'éducation en prison

Le DG de l'ASRSQ a intégré le comité directeur de la Chaire de recherche UNESCO sur l'éducation en prison. Dans ce contexte où « l'éducation pour tous » doit inclure les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées de notre société, telles que les prisonniers, la Chaire UNESCO de recherche appliquée pour l'éducation en prison a pour mission de promouvoir, stimuler et encourager la recherche appliquée liée aux différents aspects de l'éducation en prison et d'intensifier la réflexion et les actions en la matière sur le plan international. Le comité directeur est l'instance d'orientation stratégique, de validation et d'arbitrage de la Chaire. Il est composé entre autres de Louis Gendron (Directeur général du Cégep Marie-Victorin), Johanne Beausoleil (directrice de la SQ), Julie Hautin (titulaire de la Chaire), Line Fortin (sous-ministre associée au MSP) et Anne-Marie Labalette (sous-commissaire régionale du SCC).

Cette année, le DG s'est particulièrement impliqué auprès de la Chaire en faisant partie du comité organisateur des Rencontres internationales de Montréal sur l'éducation en prison qui doivent avoir lieu du 16 au 18 octobre 2024.

Comité consultatif clientèle judiciairisée Adulte (CCCJA)

Le DG de l'ASRSQ a intégré l'année dernière le conseil d'administration du Comité consultatif clientèle judiciairisée Adulte (CCCJA). Le CCCJA a été créé en 1997. Sa mission est de promouvoir et d'appuyer le développement de la clientèle judiciairisée adulte en regard de sa préparation, de son insertion et de son maintien en emploi. Il est financé par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT). Le CCCJA est composé de représentants d'organismes communautaires spécialisés en employabilité et des représentants des fonds de soutien à la réinsertion sociale, de la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) et du ministère de la Sécurité publique.

Le CCCJA a pour mandat d'analyser les problématiques de la clientèle judiciairisée en ce qui a trait à ses difficultés d'intégration, de réintégration et de maintien en emploi. À cet effet, le CCCJA émet des avis au ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et à la Commission des partenaires du marché du travail sur les stratégies d'intervention qui devraient être privilégiées. En plus de définir la problématique de la clientèle judiciairisée adulte, le CCCJA collabore à l'établissement des priorités d'action d'Emploi-Québec en ce qui a trait à l'accès et au maintien en emploi des personnes judiciairisées. Il a également le mandat de sensibiliser différents partenaires en lien avec l'employabilité des personnes judiciairisées adultes ainsi que la population, afin de démystifier cette clientèle et les préjugés dont elle fait souvent l'objet.

Tous les organismes communautaires membres du CCCJA étaient déjà membres de l'ASRSQ et l'intégration au CCCJA se fait donc de pair avec la création du comité Employabilité au sein de l'ASRSQ et de notre intérêt pour le domaine de l'employabilité qui est secoué par différents changements depuis quelques

années (fin des contrats fédéraux CORCAN, renouvellement des ententes avec Services Québec, changement dans les catégories de services).

Programme de recherche en partenariat — Accès au droit et à la justice (ADAJ)

Le projet ADAJ vise le développement des connaissances sur les problèmes de l'accès au droit et à la justice. L'approche favorise une analyse empirique et multidisciplinaire et comprend une vingtaine de chantiers de recherche qui visent directement le changement de la pratique juridique, et l'accès au droit et à la justice, dans des formes adaptées aux citoyens. Le projet est fondé sur la recherche de solutions.

Le chantier Accès à la justice en détention vise à comprendre les reports et renoncements à une sortie anticipée (PSPLC ou LC) par les justiciables condamnés à une peine d'emprisonnement comprise entre 6 mois et 2 ans. En plus des chercheurs, cette recherche réunit quatre partenaires : l'Association des services de réhabilitation sociale du Québec, la Commission québécoise des libérations conditionnelles, le Protecteur du citoyen et les Services correctionnels du Québec.

Cette année, le DG a participé aux assises en mai 2023 de ce vaste projet notamment en participant à une table ronde avec les professeures, Mmes Marion Vacheret et Chloé Leclerc, de l'École de criminologie de l'Université de Montréal.

Société de criminologie du Québec

La Société de criminologie du Québec est un organisme à but non lucratif qui se veut au carrefour de la recherche scientifique, de la pratique professionnelle et de l'action communautaire en matière de justice pénale. Elle fut fondée en 1960 par un groupe de personnes préoccupées par l'augmentation de la criminalité, par la nécessité d'assurer une meilleure protection publique et par le désir de mieux coordonner, mais aussi d'humaniser l'intervention auprès des contrevenants jeunes ou adultes. Ces personnes venaient de tous les horizons: policiers et psychiatres, administrateurs de pénitenciers et éducateurs, universitaires et magistrats, membres du barreau et du clergé, intervenants d'organismes communautaires et citoyens bénévoles. Tous avaient réalisé qu'un cadre favorable au dialogue et aux échanges, dans une perspective d'étude scientifique et de confrontation loyale d'opinions sur des sujets prêtant à controverse, était indispensable pour promouvoir la justice pénale. La création de la Société de criminologie s'est donc effectuée dans le but de concrétiser cette volonté.

À titre de coordonnatrice de l'ASRSQ, Anne-Ophélie Robillard siège comme administratrice au Conseil d'Administration de la Société de criminologie du Québec depuis presque 2 ans. Elle y représente le domaine de la criminologie dans le milieu communautaire.

Au-delà des activités régulières d'un administrateur de CA et de la représentation du milieu communautaire, elle a pu cette année participer au Conseil consultatif pour l'organisation du Congrès de la SCQ, animer deux ateliers lors du même Congrès, et présider une table ronde lors d'une Journée avec les Experts sur la thématique de la Judiciarisation et de l'Itinérance.

Notez que le DG et la coordonnatrice de l'ASRSQ ont participé au congrès de la Société de criminologie du Québec qui a eu lieu du 4 au 6 octobre 2023 à Victoriaville.

Finalement, l'ASRSQ met fréquemment en contact des chercheurs avec ses organismes membres afin de favoriser la recherche dans le milieu communautaire. L'ASRSQ relaye et s'implique donc dans plusieurs autres projets annuellement, notamment auprès des maisons de transition du Québec. Citons à titre d'exemple la collaboration dans le cadre du projet « Comprendre les impacts de la prise en charge correctionnelle sur la situation de précarité des femmes judiciairisées » mené par Mme Chloé Leclerc.

7.2 L'ASRSQ EST MEMBRE DE :

- L'Association canadienne de justice pénale (ACJP)
- Les Associations nationales intéressées à la justice criminelle (ANIJC)
- L'Association québécoise Plaidoyer-Victimes (AQPV)
- Le Centre québécois de service aux Associations (CQSA) (membre affilié)
- Fédération des OSBL d'Habitation de Montréal (programme SEKOIA assurances)
- International Community Corrections Association (ICCA)
- Société de criminologie du Québec
- Le regroupement des intervenants en matière d'agression sexuelle (RIMAS)

8. LES RESSOURCES DE L'ASRSQ

8.1 SON CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2024

Geneviève Latreille, présidente, Granby, 2024	Chantal Lessard, vice-présidente, Amos, 2025
Julie Delle Donne, trésorière, Montréal 2026	Daniel Poulin-Galant, Québec, 2024
Jean-François Cusson, Laval, 2026	Patrick Pilon, Gatineau, 2024
Maryse Paré, Montréal, 2025	Paul Robitaille, 2025

Note : Les années se trouvant à la droite de chaque nom indiquent l'année où prend fin le mandat. Une place est vacante sur le CA à la suite des changements apportés aux règlements généraux (poste nommé).

8.2 SON PERSONNEL

Directeur général	David Henry
Adjointe-administrative (jusqu'en août 2023)	Émilie Altimas
Adjointe administrative (depuis juillet 2023)	Emma Miquel
Agent de liaison	Matthieu Binette
Agente à la formation (remplacement maternité)	Corinne Gauthier
Coordonnatrice (de mai à février - maternité)	Anne-Ophélie Robillard
Coordonnatrice (depuis janvier - remplacement maternité)	Luana Boxero
Chargé de projet (recours collectif / projet SAV) (de mai à mars)	Jules Grégoire-Moisan

8.3 LES CONTRACTUELS

Site internet (asrsq.ca)	Agence ZEL
Site internet (casierjudiciaire.ca)	Maxime Cliche
Hébergement des serveurs	Maxime Cliche
Soutien informatique	Solution MC
Comptabilité et tenue de livre	Josée Langelier (Gestion érables technologies)
Porte-parole Semaine de la réhabilitation sociale	Daniel Benson
Communications et relations publiques	Agence Lumina
Travaux grille de financement CRC/CHC	Marianne Leroux / Virtus Conseil
Animatrice Balado	Mélina Plourde

9. LES PARTENAIRES DE L'ASRSQ

Vous trouverez ci-dessous la liste des collaborateurs ayant contribué à chacune des activités. On doit souligner que plus de 1 500 heures ont été données bénévolement au réseau. BRAVO et MERCI pour cet engagement !

9.1 LES COMITÉS DE L'ASRSQ

Comité de formation

Membres : Julie Delle Donne, Gabrielle Patenaude, Marie-Hélène Richard, Paola Porcelli, Karine Vincent, Dominique Côté, Sarah Levesque, Sonia Clément et Anne-Ophélie Robillard.

Secrétaire : Corinne Gauthier

Comité organisateur du colloque de réhabilitation sociale

Membres : Merris Centomo, Joanie Richard, Samira Figuigui, Annie Morel, Geneviève Latreille, Cynthia Élément, Émilie Altimas, David Henry

Secrétaire : Corinne Gauthier

Comité fédéral

Membres : Cynthia Nadeau, André Bonneau, Merris Centomo, Christine Lamarche, Stéphanie Tremblay, Carl Veilleux, Stéphanie Larochelle et David Henry

Secrétaires : Anne-Ophélie Robillard et Luana Boxéro

Comité de liaison avec le SCC

Membres : Merris Centomo, Christine Lamarche et David Henry

Secrétaires : Anne-Ophélie Robillard et Luana Boxéro

Comité consultatif permanent ASRSQ|CLCC|SCC

Membres : Merris Centomo, Christine Lamarche, Cynthia Nadeau, Stéphanie Tremblay et David Henry

Secrétaires : Anne-Ophélie Robillard et Luana Boxéro

Comité provincial

Membres : Laurence Bourgeois-Roy, Judith Deslauriers, Marie-Claude Landry, Sabrina Lapointe, Karine Roby, Diane Tremblay, Richard Gagné et David Henry.

Secrétaires : Anne-Ophélie Robillard et Luana Boxéro

Comité de liaison provincial

Membres : Marie-Claude Landry, Diane Tremblay et David Henry

Comité tripartite

Membres : André Bonneau, Karine Roby, Carl Veilleux et David Henry

Sous-Comités

Sous-comité tripartite finances

Membres : Carl Veilleux, André Bonneau, Marc Fortin, Genevieve Latreille, Michèle Michaud, Chantal Lessard et Lyne Gazaille

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Sous-comité fédérale sur les pratiques opérationnelles

Membres : Cynthia Nadeau, Joany-Kim Larouche, Myriam Begnoche, Stéphanie Laroche, Cynthia Élément, Sarah Levesque et Lyne Gazaille

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Sous-comité fédéral énoncés de travaux et clauses contractuelles

Membres : Julie Delle Donne, Stéphanie Trembla et Cynthia Nadeau

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Sous-comité provincial des pratiques

Membres : Karine Roby et Karine Villeneuve

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Sous-comité provincial charge de travail des intervenants communautaire

Membres : Chantal Lessard, Anick Fillion, Diane Tremblay, Valérie Girard, Stéphanie Chaussé et Gerry Dufour

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Comités spécialisés

Comité employabilité

Membres : Danie St Yves, Claudine Bertrand, Mylène Castonguay / Marie-Pier Pothier, Isabelle Goulet-Lavoie, Annie Guillemette, Maryse Paré, Patrick Pilon, Benoit Robineau, David Paradis, Caroline Lebel, Marie-Lyne Bernard, Benoit Robineau et David Henry

Responsables : Bruno Paré, André Simard et Anne-Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Comité délinquance sexuelle

Membres : Catherine Pouliot, Karine Vincent, Stéphanie Leduc, Marie-Josée Heppell, Alexandra Martineau-Duguay, Yves Paradis, Danie St-Yves et Marie-Belle Jeté.

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Comité violence conjugale

Membres : Caroline Darveau, Anie-Claude Gravel, Chantal Lessard, Marie-Josée Heppell, José Geronimo et Justine Labonté-Lessard

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Comité affaires autochtones

Membres : Chantal Lessard, Anie-Claude Gravel, Isabelle Ouellet.

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

Comité Santé mentale – DI/TSA

Membres : Paul Robitaille, Alexandra Martineau-Duguay, Stéphanie Tremblay, Lise Lantagne, Véronique Lejour

Secrétaires : Anne Ophélie Robillard / Luana Boxéro

9.2 LES PARTENAIRES FINANCIERS

Partenaires financiers :

Sécurité publique Canada

Service correctionnel du Canada (région du Québec)

Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique du Québec

Ministère de la Justice du Québec

ANNEXE
LISTE DES MEMBRES DE L'ASRSQ (AU 31 MARS 2024)

Région du Bas-Saint-Laurent (Région 01)

AUX TROIS MÂTS	Rimouski
CRC L'ARC-EN-SOI	Rivière-du-Loup
L'ARRIMAGE	Rimouski
LE RÉPIT DU PASSANT	Rimouski

Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean (Région 02)

ASSOCIATION CANADIENNE POUR LA SANTÉ MENTALE	Chicoutimi
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC	Alma
CRC ROBERVAL	Roberval
LA MAISON D'HÉBERGEMENT LE SÉJOUR	Jonquière
SERVICE RELANCE INC.	Alma

Région de Québec (Région 03)

ALTER JUSTICE	Québec
ALLIANCE JEUNESSE	Québec
CENTRE D'ENTRAIDE SOCIALE DU BAS DE LA FALAISE (CESBF)	Québec
CENTRE FEMMES AUX 3 A DE QUÉBEC	Québec
CRC LE PAVILLON	Beauport
LA MAISON PAINCHAUD INC.	Québec
LES SERVICES PARAJUDICIAIRES AUTOCHTONES DU QUÉBEC	Wendake
PROGRAMME D'ENCADREMENT CLINIQUE & D'HÉBERGEMENT (PECH)	Québec
REGROUPEMENT DES INTERVENANTS EN MATIÈRE D'AGRESSION SEXUELLE (RIMAS)	Québec

Région de la Mauricie-Bois-Franc (Région 04)

ANTI-PAUVRETÉ MAURICIE CENTRE-DU-QUÉBEC (APMCQ)	Drummondville
CHC LAFLEUR	Maskinongé

MAISON RADISSON INC.	Trois-Rivières
MAISON EURÉKA	Shawinigan
CENTRE D'INTERVENTION EN DÉPENDANCES ADRIENNE-ROY	Shawinigan

Région de l'Estrie (Région 05)

CENTRE DE RESSOURCES POUR DÉLINQUANTS INC. (OPEX)	Sherbrooke
CENTRE D'INTERVENTION EN VIOLENCE ET ABUS SEXUELS DE L'ESTRIE (CIVAS)	Sherbrooke
SERVICES D'AIDE EN PRÉVENTION DE LACRIMALITÉ (SAPC)	Sherbrooke
ENTRÉE CHEZ SOI BROME-MISSISQUOI	Farnham

Région de Montréal (Région 06)

ADDICTION OUTREACH PROGRAM	Montréal
AUMÔNERIE COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL	Montréal
CENTRE D'HÉBERGEMENT L'ENTRE-TOIT	Montréal
CENTRE DE SERVICES DE JUSTICE RÉPARATRICE	Montréal
CENTRE DE PRÉVENTION DE LA RADICALISATION MENANT À LA VIOLENCE (CPRMV)	Montréal
CO-GÎTE INTÉGRATION (TOIT D'ABORD)	Montréal
CONTINUITÉ FAMILLE AUPRÈS DES DÉTENUES (CFAD)	Montréal
CORPORATION MAISON CHARLEMAGNE	Montréal
CORPORATION MAISON CROSSROADS (ST-LÉONARD)	Montréal
DESTA — BLACK YOUTH NETWORK	Montréal
FRATERNITÉS DES PRISONS DU CANADA (SECTION QUÉBEC)	Montréal
GROUPE AMORCE	Montréal
MAISON BELFIELD	Montréal
MAISON JEUN'AIDE	Montréal
MAISON L'INTERVALLE	Montréal
MAISONS DE TRANSITION DE MONTRÉAL	Montréal
PROGRAMME INTERVENTION & RECHERCHE PSYCAUSES INC. (DIOGÈNE)	Montréal
RELAIS FAMILLE	Montréal

SOCIÉTÉ ÉLIZABETH FRY DU QUÉBEC	Montréal
SOCIÉTÉ EMMANUEL-GRÉGOIRE	Montréal
SOCIÉTÉ JOHN HOWARD DU QUÉBEC	Montréal
TRANSITION CENTRE-SUD (L'ISSUE)	Montréal
VIA TRAVAIL INC.	Montréal
YMCA DU QUÉBEC	Montréal

Région de l'Outaouais (Région 07)

LES CRC DE L'OUTAOUAIS	Gatineau
REHABEX	Gatineau
SERVICE ACTION COMMUNAUTAIRE OUTAOUAIS (SACO) INC.	Gatineau
REGROUPEMENT DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DE RÉFÉRENCE DU QUÉBEC (ROCRQ)	Gatineau

Région de L'Abitibi-Témiscamingue (Région 08)

CRC D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE & DU NORD DU QUÉBEC	Amos
---	------

Région de la Côte-Nord (Région 09)

CENTRE DE THÉRAPIE POINT DE RENCONTRE	Baie-Comeau
CRC KAPATAKAN GILLES JOURDAIN INC.	Sept-Îles
UNITÉ DOMRÉMY DE BAIE COMEAU	Baie Comeau

Région de Chaudière-Appalaches (Région 12)

RÉHAB (CRC)	Vallée-Jonction
CENTRE ALTER AGIR	Thetford Mines

Région de Laval (Région 13)

CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LAVAL	Laval
CORPORATION JEAN-PAUL MORIN	Laval

CENTRE D'INTERVENTION EN DÉLINQUANCE SEXUELLE (CIDS) Laval

RÉSIDENCE CARPE DIEM INC. (CRC) Laval

Région de Lanaudière (Région 14)

CRC JOLIETTE-LANAUDIÈRE Joliette

Région des Laurentides (Région 15)

CRC CURÉ-LABELLE INC. Saint-Jérôme

MAISON LYSE-BEAUCHAMP Mont-Laurier

Région de la Montérégie (Région 16)

AUBERGE SOUS MON TOIT INC. Granby

CIVAS MONTÉRÉGIE St-Hubert

CENTRES MAISON LE JOINS-TOI Granby

LA HALTE DU COIN Longueuil

LE CENTRE SUR L'AUTRE-RIVE Salaberry-de-Valleyfield

L'ORIENTHÈQUE Sorel-Tracy

PAVILLON L'ESSENCE CIEL Saint-Hubert